

PREMIER MINISTERE

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATIQUE

01 B.P. 1332 OUAGADOUGOU 01

Tél. : (226) 32 48 88 / Fax. : (226) 31 83 50

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

Rapport de formulation
du
PROJET DE TELECENTRES COMMUNAUTAIRES POLYVALENTS (TCP)
d'appui au Développement Humain Durable (DHD)
au BURKINA FASO

Réalisé avec l'appui financier du
Centre de Recherche pour le Développement International
(CRDI)

Ouagadougou, mai 1999

« Dans la lutte pour le progrès, la qualité des ressources humaines est un facteur essentiel... L'analphabétisme est un vrai fléau social qui ralentit à la fois l'émancipation des individus et l'action de la puissance publique dans la mise en œuvre des processus de croissance.... Tous les pays qui ont réussi des avancées décisives sur le chemin du développement n'ont pu le faire qu'en domptant les sciences et la technologie. ».

S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Faso dans son ouvrage intitulé « Les voies de l'espérance »

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DU PROJET	5
RESUME	6
1. CADRE ET CONTEXTE NATIONAL.....	9
1.1. APERÇU GENERAL SUR LE BURKINA FASO	9
1.2. POLITIQUES NATIONALES ET ETATS DES LIEUX DANS LES SECTEURS CIBLES	11
1.2.1. <i>Education non formelle (alphabétisation, l'éducation civique,...)</i>	11
1.2.2. <i>Education formelle</i>	13
1.2.3. <i>Santé</i>	16
1.2.4. <i>Préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles</i>	19
1.2.5. <i>Hydraulique</i>	22
1.2.6. <i>Activités de production (agriculture, élevage, pêche, fruits...)</i>	24
1.2.7. <i>Activités commerciales et artisanales</i>	28
1.2.8. <i>Emploi, entrepreneuriat et formation professionnelle</i>	31
1.2.9. <i>Culture, sport, loisirs et tourisme</i>	34
1.2.10. <i>Genre</i>	40
1.3. LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE	44
1.3.1. LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS	44
1.3.2. <i>L'Informatique</i>	47
1.3.3. <i>Le cadre de référence pour le développement des NTIC au Burkina Faso</i>	51
2. LE PROJET PILOTE DE TCP.....	63
2.1 LES ORIENTATIONS GENERALES.....	63
2.2. LA MISE EN PLACE DU CADRE INSTITUTIONNEL	66
2.2.1. <i>Les conditions de création et d'exploitation des TCP</i>	67
2.2.2. <i>Les structures nationales</i>	67
2.2.3. <i>Les structures locales</i>	69
2.3. LA MISE EN PLACE DES MOYENS TECHNOLOGIQUES	70
2.4. LE DEVELOPPEMENT DES CONTENUS	72
2.5. LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LOCALES	74
2.6. LE SUIVI ET L'EVALUATION	74
2.7. LES PHASES D'EXECUTION DU PROJET	76
2.8. LE PLAN DE FINANCEMENT	79
2.9. STRATEGIE DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	80
2.9.1. <i>L'estimation des charges de fonctionnement d'un TCP moyen</i>	80
2.9.2. <i>L'estimation des recettes</i>	81
III. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	85

GLOSSAIRE

BIT : Bureau International du Travail
CILSS : Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International
CCI : Centre de Commerce International
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement
ECAP : Ecoles des Cadres d'Animation Pédagogique
ENEP : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
E.N.S.K : Ecole Nationale Supérieure de Koudougou
FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASI : Fonds d'Appui au Secteur Informel
FONAPE : Fonds National pour la Promotion de l'Emploi
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONPE : Office National de la Promotion de l'Emploi
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONAC : Office National du Commerce Extérieur
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONBAH : Office National des Barrages et Aménagements Hydro-agricoles
ONPF : Office Nationale des Puits et Forages
PIB : Produit Intérieur Brut
PANE : Plan National pour l'Environnement
PME : Petites et Moyennes Entreprises
RAT : Réseau Administratif de Communication
RESAFAD : Réseau Africain de Formation à Distance
RENER : Réseau National pour l'Education et la Recherche
RECIF-ONG : Réseau de Communication et d'Information des Femmes dans les ONG.
SIAO : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SNV : Organisation Néerlandaise de Développement
SIG : Système d'Information Géographique
TCP : Téléc centre Communautaire Polyvalent
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest - Africaine

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Projet de Télécentres Communautaires Polyvalents d'appui au Développement Humain Durable (DHD) au Burkina Faso

Objectifs :

- produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ciblés : formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, culture et loisir, genre ;
- rendre ces contenus accessibles aux diverses couches défavorisées à travers des structures d'accès communautaires ;
- faciliter grâce à la diffusion de ces contenus la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- contribuer ainsi de façon durable au développement économique, social et culturel des communautés bénéficiaires.

Pays : BURKINA FASO

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaires : Gouvernement du Burkina Faso

Bailleurs de fonds : CRDI, UNESCO,

Contributions de la partie Nationale :

Contributions des bailleurs de fonds :

Coût Total du Projet : 8 680 millions de FCFA

Organe d'exécution : Délégation Générale à l'Informatique (DELGI)

Date de lancement :

RESUME

Le point commun des politiques nationales dans les secteurs ciblés par ce projet (formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, culture et loisir, genre) est que ces politiques sont fortement orientées vers l'appui aux populations défavorisées dans le but de les entraîner dans un processus de développement durable. L'étude menée sur le terrain a montré que les problèmes majeurs qui entravent la concrétisation de cette noble ambition sont entre autres :

- les difficultés pour assurer l'information et la formation permanente des agents d'encadrement et d'appui au développement qui sont sur le terrain afin de garantir une bonne diffusion des nouvelles technologies et pratiques ;
- les difficultés pour atteindre l'ensemble des populations rurales du fait des faibles moyens humains et financiers et du faible développement des infrastructures routières ;
- les difficultés liées au faible niveau des populations défavorisées et à l'inexistence d'un contexte pouvant favoriser la culture de l'auto-formation ;
- les difficultés liées au manque d'information et de connaissances formulées pour être accessibles aux diverses couches défavorisées de la société ;
- les difficultés pour diffuser le peu d'information ou de connaissances disponibles ;
- les difficultés pour faire partager les leçons issues des expériences de développement et faire connaître le point de vue des populations.

Le but principal de ce projet est de tirer partie des possibilités nouvelles qu'offre la convergence de l'informatique, des télécommunications et du multimédia pour atténuer ces difficultés en donnant notamment aux populations défavorisées le pouvoir d'améliorer leurs conditions de vie.

En outre, ce n'est qu'en réussissant simultanément que les politiques sectorielles peuvent parvenir à un impact significatif durable. En effet, l'amélioration de la productivité ne peut s'obtenir qu'en améliorant notamment la santé, la lutte contre la désertification, les conditions de vie de la femme et les conditions d'acquisitions de nouvelles connaissances par les populations. De ce fait, ce projet vise aussi à créer les conditions pour la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement en favorisant la création de synergies et une approche plus globale de l'encadrement des populations défavorisées.

Les bénéficiaires de ce projet seront en particulier les acteurs d'appui au développement qui sont sur le terrain et les populations défavorisées.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions initiées en conformité avec le cadre de référence pour le développement des NTIC dans le pays. Il concerne le programme relatif au développement de centres d'information communautaires.

Il est conforme à l'objectif du Développement Humain Durable (DHD) exprimé lors des sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies qui est de promouvoir la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au sein d'une société.

Ce projet est également conforme à l'esprit du programme de projets pilotes mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI, Canada) et la FAO dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'Afrique, élaborée à la suite du Plan d'Actions de Buenos Aires (BAPA) [Programme n°9- Développement Rural Intégré]. Ces partenaires internationaux travaillent conjointement avec des partenaires africains (du Bénin, du Mali, du Mozambique, de l'Ouganda et de la Tanzanie) pour développer et évaluer l'impact de modèles de télécentres communautaires polyvalents sur le développement rural des pays d'Afrique. Les projets concernés visent à stimuler le développement rural au sein d'une communauté et dans un contexte plus large au niveau national, régional et international en facilitant la communication, l'établissement d'entraides, ainsi que l'accès à l'information et aux ressources d'auto-formation.

Les objectifs généraux poursuivis à travers le présent projet sont de créer le cadre institutionnel, de développer les compétences locales et de mettre en place les moyens technologiques nécessaires pour :

- produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ciblés;
- rendre ces contenus accessibles aux diverses couches défavorisées à travers des structures d'accès communautaires ;
- faciliter grâce à la diffusion de ces contenus la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- contribuer ainsi de façon durable au développement économique, social et culturel des communautés bénéficiaires.

L'atteinte de ces objectifs contribuera :

- à améliorer l'efficacité de tout un chacun, les relations sociales, l'accessibilité et la disponibilité des services d'appui au développement notamment en réduisant, voire en supprimant les déplacements ;
- à venir à bout plus rapidement des mentalités et des pratiques considérées comme rétrogrades dans le domaine de la préservation de l'environnement, de la santé et de la promotion de la femme ;
- à diffuser plus efficacement les nouvelles méthodes de production et à augmenter le savoir, le savoir-faire et le pouvoir des populations défavorisées à gérer leur développement ;
- à sensibiliser le plus grand nombre sur leurs droits et sur leurs devoirs afin de favoriser l'enracinement de la démocratie ;
- à favoriser les échanges d'expérience dans tous les domaines de développement ;
- à impulser de façon durable les activités économiques et le développement à la base.

De façon plus concrète, ce projet va conduire à la mise en place de TCP conçus comme des pôles de services accessibles à toute personne sans exclusive, liés aux préoccupations des populations les plus défavorisées.

Ces centres privilégieront l'utilisation de tout moyen moderne et efficace de communication: téléphone, fax, radio numérique, télévision, messagerie électronique, groupes de discussion sur Internet, visioconférence, et web.

Ces centres permettront :

- aux utilisateurs potentiels de se former à l'utilisation des NTIC ;
- aux partenaires techniques de mettre plus l'emphasis sur la production et la diffusion de l'information et des modules d'auto-formation adaptés aux besoins des populations défavorisées que sur la présence sur le terrain ;
- aux agents d'appui au développement qui sont sur le terrain de se perfectionner et d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour assurer efficacement leurs missions ;
- aux citoyens d'avoir accès aux services des spécialistes de la santé grâce à la télémedecine, de s'informer, de s'éduquer, de communiquer et de se distraire ;
- aux alphabétisés de valoriser leur formation par l'accès à l'information et à la connaissance disponibles sur Internet ;
- aux producteurs de s'auto-former, de se perfectionner et de se faire connaître en diffusant des informations sur Internet ;
- aux groupements de producteurs et autres associations de créer des réseaux d'échange d'expérience, d'entraide et de collaboration ;
- aux opérateurs économiques de rechercher des opportunités d'affaires ;
- aux chercheurs d'emploi de se déclarer et de rechercher des opportunités au niveau national et local, de s'auto-préparer aux examens et concours ;
- aux autorités locales de mieux faire connaître leur localité en diffusant des informations sur Internet.

La démarche qui a été suivie pour la formulation du projet a comporté les phases suivantes :

- identification et exploitation de la documentation existante (TCP, politiques sectorielles) ;
- identification (pour chacun des domaines) des acteurs à interviewer au niveau rural et urbain en considérant 3 types de localité (un village, une ville moyenne et une grande ville) sur la base d'un échantillon de sites à étudier et en tenant compte des activités des femmes et des jeunes ;
- conception des outils de collecte d'information en tenant compte du genre ;
- voyage d'étude au Mali et au Sénégal pour s'enrichir des expériences en cours dans ces pays ;
- étude des politiques nationales dans les secteurs ciblés dans le but de dégager les facteurs qui entravent le bon fonctionnement du système en place ainsi que l'efficacité et le rendement des acteurs ;
- proposition d'applications et de services pour atteindre les objectifs identifiés.

Cette étude a été réalisée par un groupe de projet composé de :

- M. BAGUIAN Issa Benjamin (représentant l'ONAC)
- M. OUEDRAOGO Allassani (représentant la DELGI)
- M. OUEDRAOGO Jean de Matha (représentant la SNV)
- M. OUEDRAOGO Joachin

- Mme OUOBA Nana
- M. VALIAN Victor (représentant l'ONATEL)

1. CADRE ET CONTEXTE NATIONAL

1.1. Aperçu général sur le Burkina Faso

Pays enclavé de 274 000 km² situé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso est une terre ensoleillée. Le point le plus proche de l'Atlantique est à plus de 500 km. La capitale, Ouagadougou, compte environ un million d'habitants. Le Burkina Faso fait frontière avec le Mali au nord, le Niger à l'est, le Bénin au sud-est, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au sud.

La population du Burkina Faso est composée d'une soixantaine d'ethnies. Elle était estimée à plus de 10. 320.000 habitants en 1998. La population est en majorité rurale à plus 80 %.

La langue officielle est le français. Une soixantaine de langues nationales est parlée au Burkina Faso ; les plus courantes étant le mooré, le dioula et le fulfuldé (peuhl).

Le Burkina est un Etat constitutionnel. Il est régit par la constitution adoptée par référendum en juin 1991.

Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et forêts) est le moteur du développement économique et social du Burkina Faso. Il constitue la principale source de revenus, d'emplois pour plus de 92 % des actifs occupés et procure plus de 50 % des recettes totales d'exportations.

L'agriculture a contribué pour près de 30 % du Produit Intérieur Brut en 1997. Elle occupe à elle seule près de 86 % de la population active. Les cultures vivrières occupent environ 85 % des surfaces totales cultivées et sont essentiellement composées du mil , du sorgho, du maïs, du riz, et du fonio.

Les principales cultures de rente sont le coton, l'arachide principalement destinée au marché intérieur, le sésame, l'amende de karité, les noix de cajou etc. Le coton, avec une production évaluée à 334 000 tonnes durant la campagne 1996-1997 et des recettes d'exportation FOB évaluées à 74,6 milliards de FCFA soit 50% de la part des exportations du pays, constitue la première source de devises.

L'élevage contribue pour environ 10 % du PIB et occupe environ 6 % de la population active. Il constitue la deuxième source de devises après le coton. Les exportations FOB des produits de l'élevage ont été estimées à 33 milliards de FCFA en 1997, soit 22,12 % du total des exportations FOB.

Le secteur secondaire (industrie, Bâtiment et Travaux Publics, énergie, mine, artisanat...) a contribué pour environ 18,3 % au PIB en 1997. Environ 4% de la population active y sont occupés.

L'industrie burkinabé, notamment manufacturière, est embryonnaire. Les principales activités industrielles sont concentrées dans les branches agroalimentaires. La plupart des unités industrielles sont implantées au centre (à Ouagadougou) et à l'ouest (à Bobo-Dioulasso) du pays.

La contribution du sous - secteur des industries manufacturières au PIB est modeste. Elle a été de l'ordre de 4,5 % en 1997. La part des industries extractives au PIB durant cette même année n'était que de 0,4 %.

Le sous - secteur artisanal est en plein essor mais reste dans le secteur " informel " qui occupe environ 80% des actifs urbains.

Le Burkina possède un potentiel minier très important, surtout lié à la présence de vastes sillons birimiens couvrant une superficie de plus de 70 000 km². Plusieurs minéralisations d'importances inégales en or, en diamant, en métaux ferreux (Fe, Mn, Ni) en métaux non ferreux (Cu, Pb, Zn, Ti, V, Sb) sont mises en évidence dans les formations birimiennes. Le secteur minier est en plein essor. Plusieurs sociétés minières internationales sont installées au Burkina et s'adonnent principalement aux travaux d'exploration. Au cours de la décennie à venir, la production minière, notamment aurifère estimée actuellement 1,5 tonnes l'an devrait connaître un accroissement notable.

Le secteur tertiaire (Administration, commerce, transports et communication, services) a participé à concurrence de 43,57 % au PIB grâce notamment au développement du sous - secteur des services marchands pour 33,78 % du Produit Intérieur Brut en 1997.

Le Produit Intérieur Brut global du Burkina, en 1997, au prix de 1985 (prix constants) est estimé à 9882,2 milliards de FCFA et le PIB par tête d'habitant au prix de 1985 (prix constants) est estimé à 93 557, 4 FCFA pour la même année.

La position stratégique au cœur de l'Afrique occidentale fait de ce pays :

- un carrefour de grandes manifestations internationales telles que le FESPACO (le plus grand Rendez-vous du Cinéma et de la Télévision de l'Afrique), le SIAO (la plus grande manifestation artisanale de l'Afrique), le Sommet France - Afrique, en 1996, Sommet des Chefs d'état de l'Organisation de l'Unité Africaine, en 1997, la Coupe d'Afrique des Nations, en 1998 ;
- le siège de nombreuses organisations sous - régionales telles que l'U.E.M.O.A. (l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine), le CILSS (le Comité Inter - Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) etc.

La situation socio-économique actuelle du pays l'interpelle sur cinq défis majeurs :

- la fragilité de l'écosystème et la menace de la désertification ;
- la progression très lente des indicateurs sociaux, plus particulièrement au niveau des secteurs de l'éducation (80% de la population est analphabète) et de la santé ;
- l'explosion démographique ;
- l'acuité des contraintes financières, avec notamment le fardeau de plus en plus pesant de la

dette extérieure, qui laisse peu de marges de manœuvre pour le financement du développement économique ;

- et la persistance de la pauvreté et du sous-emploi.

1.2. Politiques nationales et états des lieux dans les secteurs ciblés

1.2.1. Education non formelle (alphabétisation, l'éducation civique,...)

L'éducation non formelle au Burkina Faso vise à permettre aux personnes illettrées qui constituent encore la majorité de la population d'accéder au monde de l'écrit et de la lecture par le biais de leurs propres langues. Cette aptitude doit leur permettre de s'intégrer au monde moderne tout en gardant leurs racines, et d'acquérir d'autres aptitudes.

Pour concrétiser cette ambition, les objectifs du plan décennal de développement de l'éducation de base (1998-2007) en matière d'éducation non formelle ont été formulés dans les termes ci-après :

- faire passer le taux général d'alphabétisation de 26% à 40% en l'an 2007 et celui des femmes de 15% à 20% ;
- faire baisser le taux d'abandon dans les centres de 20% à 10% et celui des femmes de 30% à 15% ;
- porter le taux de réussite à l'évaluation finale de 60% à 80% ;
- améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation de base non formelle ;
- mettre en place une politique intersectorielle intégrant les actions en faveur de l'éducation de base aux actions de développement économique et social.

Diverses activités concourent à la réalisation de ces objectifs dont :

- la formation sur la linguistique, l'alphabétisation et la traduction ;
- la formation des adultes non scolarisés ;
- la formation à distance des formateurs en alphabétisation.

Ces activités sont conduites principalement par :

- l'Institut National d'Alphabétisation (INA) qui est la structure nationale chargée de l'alphabétisation des langues nationales à fort locuteur et de la coordination de toutes les structures qui s'adonnent aux activités d'alphabétisation et de formation des adultes ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont la plus importante est la Société Internationales de Linguistique (SIL) qui s'occupe de l'alphabétisation en langues nationales à faibles locuteurs ; actuellement elle dispose de 18 correspondants répartis sur tout le territoire national qui ont en charge 18 langues nationales à faibles locuteurs ;
- les Associations et les groupements, actuellement au nombre de cent (100), qui s'adonnent aux activités d'alphabétisation et de formation des adultes à travers le territoire national ;
- l'université de Ouagadougou à travers le département linguistique de la Faculté des Langues, des Arts, et des Sciences Humaines qui travaille sur la description des langues nationales et mène des recherches sur leur développement.

Les informations produites et diffusées dans le cadre de l'alphabétisation sont diversifiées et concernent :

- les ouvrages en langues nationales ;
- les syllabaires ;
- les manuels d'auto - formation en langues nationales ;
- les documents scientifiques ;
- le programme annuel de formation sur l'ensemble du territoire, élaboré par l'INA ;
- les dossiers sur les différents centres d'alphabétisation et de formation d'adultes, ouverts chaque année sur tout le territoire national ;
- les supports pour la formation à distance des formateurs ;

Les ONG disposent de moyens informatiques performants pour le traitement de l'information et pour l'accès à Internet. La S.I.L. dispose, en particulier, au niveau central, d'un service informatique avec du matériel informatique de qualité. En outre, les 18 membres répartis sur le territoire disposent chacun d'un ordinateur portable avec une possibilité d'accès à la messagerie électronique.

L'INA par contre assure ses tâches manuellement et n'a pas accès à Internet. Les moyens de communication qu'il utilise sont le téléphone et le courrier ordinaire. Pour la reproduction des ouvrages, l'INA dispose d'une imprimerie.

Parmi les contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'alphabétisation, on peut citer notamment les difficultés que rencontre l'INA pour :

- coordonner et suivre l'ensemble des structures qui s'adonnent aux activités d'éducation non formelle (plus d'une centaine répartie sur tout le territoire national) ;
- élaborer les programmes annuels de formation non formelle sur le territoire national ;
- diffuser en temps opportun les innovations, à tous les partenaires intervenant dans le domaine ;
- tenir à jour le fichier des centres ouverts sur le territoire national (environ 5 000 chaque année) avec tous les détails nécessaires concernant : la province, le département, les animateurs, le nombre de personnes alphabétisées,... ;
- faire respecter par tous ceux qui interviennent dans la formation non formelle les normes nationales d'alphabétisation et de formation d'adultes ;
- assurer la formation à distance des formateurs des différentes structures qui s'adonnent aux activités d'alphabétisation et de formation d'adultes à travers le territoire national ;
- évaluer et délivrer des diplômes aux personnes formées ;
- couvrir l'ensemble des langues nationales du pays (environ 66).

Face à ces contraintes, les NTIC peuvent contribuer à :

- l'amélioration de la gestion et du suivi des différentes structures qui s'adonnent aux activités d'alphabétisation et de formation d'adultes à travers le territoire national ;
- l'amélioration des échanges et du partage de l'information entre les différents partenaires de la formation non formelle ;
- l'amélioration de la formation à distance des formateurs ;
- la diffusion d'ouvrages en langues nationales pour le grand public ;
- la diffusion de contenus éducatifs multimédias pour l'auto - formation des formateurs et des néo – alphabétisés ;

- l'extension des activités d'alphabétisation à toutes les langues nationales ;
- le développement d'une politique intersectorielle intégrant les actions en faveur de l'éducation non formelle aux actions d'enracinement de la démocratie et de développement économique et social.

1.2.2. Education formelle

La politique générale du Burkina Faso en matière d'éducation découle de la Loi n°013/96/ADP, portant loi d'orientation de l'éducation. Cette politique repose sur les fondements ci-après :

- L'Education est une priorité nationale ;
- Tout citoyen a droit à l'éducation sans distinction de sexe, d'origine sociale, de race ou de religion ;
- L'obligation scolaire couvre la période d'âge de 6 à 16 ans ;
- Aucun enfant ne doit être exclu du système avant 16 ans révolus tant que les possibilités d'accueil le permettent ;
- L'enseignement public est laïc ;
- L'enseignement privé est reconnu et fonctionne dans le cadre d'une réglementation ;
- Les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales ;
- D'autres langues sont utilisées comme disciplines d'enseignement ;

Le système éducatif doit permettre au jeune burkinabé :

- d'assimiler les valeurs spirituelles civiques, morales, culturelles, intellectuelles et physiques de la société ainsi que les valeurs universelles ;
- d'assurer son développement harmonieux ;
- de développer en lui l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix ;
- de créer et stimuler l'esprit d'initiative et d'entreprise ;
- d'assurer sa formation pour le rendre utile à sa société et capable de l'aimer et de la défendre.

Les buts à atteindre sont essentiellement :

- de faire acquérir des connaissances, des attitudes et aptitudes pour faire face aux problèmes de la vie ;
- de dispenser une formation adaptée aux exigences économiques, technologiques, sociales et culturelles au Burkina, en Afrique et dans le monde.

Les objectifs tels que définis dans le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB, 1998-2007) en matière d'éducation formelle se résument comme suit :

- favoriser l'expansion de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité tout en poursuivant particulièrement l'accroissement du taux brut de scolarisation des filles ;
- développer l'accès à l'éducation de base et réduire les disparités régionales et sociales ;
- mettre en place une politique intersectorielle intégrant les actions en faveur de l'éducation de base aux actions de développement économique et social ;
- améliorer les capacités du Ministère chargé de l'éducation à concevoir, planifier gérer et évaluer les actions de développement de l'enseignement ;

- faire passer le taux brut général de scolarisation de 40% en 1996-1997 à 70% en l'an 2007 ;
- réduire les écarts entre Provinces en portant le taux de scolarisation des Provinces à au moins 50% au cours de la même période ;
- faire passer le taux de scolarisation des filles de 30,5% à 65% à l'an 2007 ;
- faire passer la proportion des effectifs du Privé de 10% à 20% ;
- faire passer la proportion des redoublants de 18% à 10,5% à l'an 2007 ;
- faire passer le pourcentage des places assises de 70% à 90% ;
- généraliser la mise à la disposition gratuite de manuels de français et de mathématiques en vue d'atteindre le ratio 1 livre/2 élèves au Public et au Privé ;
- faire passer le taux de réussite à l'examen de fin de Cycle à 75% ;
- mettre en place un cycle terminal de manière à lier l'école au milieu productif ;
- mettre en place une administration fonctionnelle au niveau central et régional ;
- élaborer des instruments modernes de gestion ;
- assurer la formation des maîtres et des cadres pédagogiques dans l'optique d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- mener des études permettant l'amélioration de la maîtrise du système ;
- organiser le cadre général d'intervention des partenaires.

La stratégie pour l'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le développement et la diversification de l'offre de l'Education de base ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement de base formel ;
- l'amélioration des capacités de pilotage du secteur de l'éducation de base.

Ceci doit passer par :

- la formation des personnels d'encadrement de l'éducation de base (conseillers pédagogiques, inspecteurs, cadres d'animation et contrôle pédagogique) ;
- le perfectionnement du personnel d'encadrement en service ;
- la promotion de l'enseignement à distance pour le perfectionnement des maîtres ;
- L'élaboration des programmes scolaires ;
- La gestion d'un centre de documentation pédagogique ;
- La production de manuels scolaires et didactiques ;
- La recherche, l'évaluation et l'innovation pédagogique ;
- la maîtrise des statistiques sur le système éducatif.

Les informations produites et diffusées dans le cadre de l'éducation formelle concernent :

- Les programmes didactiques ;
- Les modules de formation des directeurs d'école ;
- Les statistiques scolaires ;
- Le Journal trimestriel ARC (Action Réflexion Culture) d'informations sur le MEBA, qui est un journal de culture générale servant de support pédagogique, destiné aux maîtres d'écoles (produit en 4500 exemplaires à un prix unitaire de 500 F CFA) ;
- Les 3 Emissions radiophoniques hebdomadaires : Fréquence enfants, Information et culture, Parents et éducateurs à l'écoute ;
- Les manuels scolaires et guides pédagogiques de lecture, calcul, histoire – géographie et

observation du CP1 au CM2 ;

- La documentation sur la pédagogie, la psychologie, la philosophie, les mémoires ECAP et les journaux ;
- La base de données des documents relatifs à la politique éducative de différentes structures : SG, IPB, ENEP de Loumbila, DGE, DEP, INA, etc.

Les principales structures qui participent à la gestion de ces différentes informations sont :

- Le Ministère des Enseignements Supérieurs, Secondaires et de la Recherche Scientifique (MESSRS) ;
- Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) ;
- La Direction de la Formation des Personnels de l'Education (DFPE) ;
- Les 12 Directions Régionales de l'Enseignement de Base et de l'Education (DREBA) ;
- L'Institut Pédagogique du Burkina (IPB) ;
- Les Directeurs d'école ;
- Les Inspecteurs de l'enseignement primaire ;
- Les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) ;
- Les Ecoles des Cadres d'Animation Pédagogique (ECAP) ;
- Le Programme d'Appui Canadien à l'Enseignement de Base (PACEB) ;
- Le Programme d'Appui à l'Enseignement de Base (PAEB) ;
- Le RESAFAD ;
- Le RENER ;
- L'UNICEF.

Les contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales dans ce secteur sont liées notamment :

- au coût élevé de la diffusion des documents papier dans le cadre de la formation à distance à l'intention des directeurs d'école ;
- aux problèmes d'accès à l'information par les utilisateurs (partenaires et personnes intéressées) ;
- aux difficultés de collecte des informations de base ;
- aux difficultés d'accès aux informations par les enseignants ;
- au retard dans la production des statistiques scolaires ;
- aux difficultés d'acheminement du courrier ;
- pour ce qui concerne le journal ARC :
 - aux retards d'impression pour cause de travail manuel et d'équipement rudimentaire,
 - à la centralisation des abonnements et points de vente à Ouagadougou,
 - à la faible capacité de l'imprimerie,
 - à la vétusté des ordinateurs (bug an 2000),
 - à l'insuffisance du personnel qualifié ;
- Pour ce qui concerne les émissions radiophoniques :
 - au manque de moyen de déplacement pour les émissions en provinces,
 - au rayon d'écoute restreint de la RNB ;
- pour ce qui concerne le " centre de ressources " :
 - à l'insuffisance du personnel,
 - aux difficultés de restauration des ouvrages,

- à l'exiguïté de l'espace de conservation des ouvrages anciens du MESSRS et MEBA,
- à l'insuffisance de d'appui financier de l'Etat pour l'acquisition de nouveaux documents,
- et à l'insuffisance de lignes téléphoniques pour le fonctionnement du service.

Les NTIC offrent des opportunités pour la mise en œuvre des politiques nationales de ce domaine à travers notamment :

- Le développement de la formation à distance par l'utilisation des outils Internet pour :
 - Les enseignants,
 - Les directeurs d'école,
 - Les inspecteurs de l'enseignement primaire,
 - Les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP),
 - Les Ecoles des Cadres d'Animation Pédagogique (ECAP) ;
- L'auto formation du personnel de l'éducation ;
- Le développement d'une politique intersectorielle intégrant les actions en faveur de l'éducation de base aux actions de développement économique et social ;
- La promotion du journal ARC ;
- La valorisation de la radio éducative ;
- L'informatisation des statistiques scolaires ;
- Le développement de contenus d'auto-formation dans les matières scientifiques notamment pour les classes allant de la 6^{ème} à la terminale afin d'apporter des solutions partielles au problème de manque d'enseignants scientifiques dans les lycées et collèges.

1.2.3. Santé

La santé figure parmi les secteurs prioritaires du gouvernement du Burkina Faso. La stratégie de développement sanitaire, retenue au titre de la période 1997-1999, s'appuie sur plusieurs fondements :

- une politique de soins de santé primaires qui met l'accent sur la prévention en application de l'Initiative de Bamako ;
- un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés locales ;
- une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des populations des collectivités locales ;
- un système d'encouragement du secteur privé visant à créer des formations sanitaires et des pharmacies.

La mise en œuvre de ces grandes orientations doit concourir à l'atteinte d'objectifs tels que :

- réduire le taux de mortalité générale et infantile notamment par une intensification des soins de santé en faveur de la mère et de l'enfant et par la formation en planning familial ;
- augmenter le taux de couverture vaccinale contre les principales maladies (diphtérie, tétanos, rougeole, méningite...) par le renforcement du programme élargi de vaccination ;
- réduire l'étendue des maladies parasitaires ;
- freiner l'expansion des maladies sexuellement transmissibles (MST-SIDA) ;

- doter les formations sanitaires de base de ressources financières, de personnel et de médicaments essentiels et génériques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sanitaire, les principaux axes d'intervention reposent sur les principes ci-après :

- Revitaliser les structures de base et de première référence que sont les CSPS ;
- Garder la gestion administrative et financière des personnels de santé à la charge de l'Etat qui garantira les normes minimales en personnel dans chaque formation sanitaire ;
- Continuer à faire appel à des partenaires extérieurs afin de faciliter la construction et l'équipement des structures de santé et soutenir le développement des ressources humaines. Retenir une politique adéquate de financement du secteur de la santé pour favoriser la mobilisation des ressources ;
- Poursuivre la politique de développement du marché des médicaments génériques afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments pour toutes les couches de populations ;
- Poursuivre la campagne de sensibilisation des populations et du personnel de santé sur l'intérêt de l'utilisation des médicaments essentiels génériques ;
- Informer les populations sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST-SIDA) ;
- Renforcer les services de maintenance hospitalière par la réalisation de centres régionaux de maintenance à Bobo et à Diébougou et par la formation de techniciens de maintenance.
- Définir le rôle du secteur privé afin de permettre une meilleure implication de ce secteur dans la couverture sanitaire.

Les informations produites et diffusées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale sont diverses et multiformes. La plupart de ces informations font partie du SNIS (Système National d'Information Sanitaire) organisé depuis 1984 avec comme objectifs :

- de fournir en temps voulu les renseignements nécessaires pour la détermination des politiques de santé ;
- d'évaluer les programmes de santé ;
- de déclencher l'alerte d'une épidémie (déceler le démarrage d'une épidémie le plus rapidement possible).

A ce titre, les structures périphériques (i.e. les formations sanitaires au nombre de 900 (CSPS, dispensaires, maternités), les CMA au nombre de 30 (Centre médical avec antenne chirurgicale), les Districts au nombre de 53, les CHR au nombre de 11 (Centre hospitalier régional) et les CHN au nombre de 2 (Centre hospitalier national)) :

- collectent, traitent et analysent les données épidémiologiques ;
- élaborent et transmettent à la Direction Provinciale des rapports hebdomadaires dénommés Télégramme Lettre Officielle (TLO) ;
- élaborent et transmettent à la Direction Provinciale de Santé, des rapports mensuels d'activité.

Les Directions Provinciales de la Santé élaborent et transmettent aux structures centrales les synthèses hebdomadaires des TLO et les synthèses trimestrielles des rapports mensuels

d'activités des structures périphériques de la province.

Le rapport annuel est élaboré par la DEP à l'aide des rapports d'activités trimestriels.

Les autres informations produites et diffusées concernent :

- le suivi de la santé de la reproduction hommes et femmes en âge de procréer, particulièrement des jeunes ;
- le suivi de la vaccination des enfants à partir de 5 ans et des femmes en âge de procréer [Eradiquer : (Polio, Tétanos), Contrôler : (Rougeole, Fièvre jaune, Hépatite B)] ;
- le suivi - évaluation de la santé de la reproduction (mère, adolescents et jeunes, personnes âgées), la formation, l'information et la recherche : activités assurées par la DSF ;
- le support d'information et de sensibilisation à l'intention des personnels de santé, des chercheurs, des docteurs, des bailleurs de fond et du grand public ;
- le bulletin d'épidémiologie et d'information sanitaire : bulletin trimestriel diffusé vers la périphérie et qui fait le point sur l'arrivée des rapports trimestriels provinciaux et des hôpitaux et publie des articles de chercheurs ou de médecins travaillant sur le terrain ;
- le guide sur le système d'information sanitaire au Burkina Faso à l'usage du personnel de santé (dernière version 1990) ;
- l'annuaire "Statistique de santé " qui donne des informations sur :
 - les généralités (découpage administratif, population par province (taux d'accroissement), répartition de la population par tranche d'âge,...) ;
 - le système de santé au Burkina (budget, répartition du personnel de santé, les formations sanitaires, infrastructures privées, officines pharmaceutiques publiques et privées, équipements par rapport aux normes OMS) ;
 - les activités des services de santé (action curative des formations sanitaires, de santé maternelle et infantile / planification familiale / nutrition, des consultations prénatales, de surveillance nutritionnelle et de vaccinations) ;
 - les données épidémiologiques (distribution nosologique, les 10 principaux motifs de consultation, la distribution des nouveaux cas de maladies, les MST - SIDA, la lèpre, la tuberculose, l'ophtalmologie).

Les moyens utilisés pour le traitement et la communication de ces informations sont constitués :

- de matériel informatique avec des logiciels de traitement statistique au niveau central et dans les provinces (chacune des 11 DPS dispose d'au moins un Micro-ordinateur) ;
- de téléphone / fax et courrier électronique au niveau central ;
- de téléphone / fax au niveau des provinces ;
- de téléphone au niveau de certaines structures périphériques.

Les principales difficultés liées à la production et à la diffusion de ces informations concernent :

- la mauvaise qualité du remplissage des supports de collecte liée à une mauvaise compréhension du travail à effectuer, la mauvaise perception de l'utilité des informations à collecter et la multitude des supports à remplir ;
- l'éloignement géographique et les difficultés de communication des structures périphériques avec les structures centrales et les Directions Provinciales de la Santé

(DPS) ;

- les difficultés de transmission dans les délais des TLO à la DPS puis à la Direction de la Médecine Préventive (DMP) entraînant parfois des pertes dans le circuit administratif ;
- les nombreux retards d'acheminement des rapports périodiques des formations sanitaires ;
- le fait que les données soient rarement analysées ;
- les retards d'acheminement des TLO et rapports d'activités (ex : au niveau de la DMP théoriquement les données devraient arriver au bout de deux semaines, en réalité leur rassemblement prend 1 à 2 mois suivant les provinces) ;
- les difficultés pour comparer les résultats car les rapports manquants ne sont pas toujours issus des même formations sanitaires (taux faible de complétude) ;
- l'archivage désordonné qui ne permet pas des analyses fines ;
- les difficultés pour élaborer le rapport annuel d'activités dans les délais (ex : 1 à 2 ans pour sortir le rapport annuel).

Les NTIC offrent des opportunités pour :

- améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la transmission des informations au niveau périphérique et intermédiaire ;
- favoriser la normalisation des fiches de collecte d'information et leur mise à disposition aux personnes chargées de les remplir avec un guide de remplissage ;
- mieux gérer les seuils d'alerte précoce ;
- valoriser les informations sanitaires pour le personnel de santé et les décideurs ;
- favoriser l'auto - formation des personnels de santé ;
- tenir à jour les informations sanitaires et faciliter les prises de décisions promptes et adéquates ;
- assurer l'assistance à distance des généralistes par les spécialistes ;
- faire des diagnostics et assurer le suivi des patients à distance ;
- améliorer la diffusion auprès des populations des informations épidémiologiques, notamment sur les maladies virales.

1.2.4. Préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles

Conscient de l'importance des équilibres écologiques pour le développement soutenable de la production agro-sylvo-pastorale, le Gouvernement accorde une très grande priorité à la sauvegarde de l'environnement, à la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif principal de la politique environnementale nationale est la recherche d'un équilibre socio-économique susceptible :

- de contribuer à la lutte contre la désertification et les pollutions, à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire, à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre,
- et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Dans les conditions actuelles du Burkina Faso, la concrétisation d'un tel objectif se fera à

travers les grandes orientations suivantes :

- le maintien des équilibres écologiques ;
- la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles ;
- la rationalisation et la bonne coordination des actions de lutte contre la désertification ;
- la lutte contre la pollution de l'eau, des sols et de l'air par l'élaboration et l'application des textes d'application du code de l'environnement. Ces mesures sont indispensables en raison du développement des secteurs industriel et minier ;
- le développement au niveau sous-régional d'actions coordonnées de lutte contre la désertification ;
- la restauration de l'environnement par des apports financiers de la filière coton ;
- la réglementation de la vente des produits phytosanitaires ;
- la mise en exergue du rôle de coordination du Ministère de l'Environnement et de l'Eau dans les activités de développement, surtout en matière d'étude d'impact sur l'environnement ;
- la nécessité de prendre en compte l'environnement dans la conception de la mise en œuvre des projets et programmes de développement ;
- la réglementation et le suivi des actions liées à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu urbain que rural.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, une attention toute particulière est accordée à :

- la planification environnementale, la législation et l'étude d'impact sur l'environnement et le renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement ;
- la coordination des activités de production de l'information sur l'environnement ;
- le suivi du programme national de l'environnement (PANE) ou AGENDA 21 national (intégrant les recommandations de la conférence de RIO sur l'Environnement et le développement) ;
- la formation des communautés de base sur :
 - la bio - diversité,
 - la lutte contre la désertification,
 - l'énergie et les conditions climatiques ;
- la coordination des activités de production forestière et faunique ;

La politique environnementale nationale intègre :

- la collecte, le traitement, la centralisation et la diffusion des informations sur le milieu ;
- la conception et la diffusion de la cartographie du Burkina ;

Les données produites et diffusées dans ce cadre concernent principalement :

- les données sur le suivi de la mise en œuvre du PANE ;
- les accords et conventions sur l'environnement ;
- une banque de données sur la Topographie de base, la pédologie, les ressources forestières, fauniques, halieutiques,... comportant pour chaque type de données des cartes, des documents, des images et photographies, des produits audiovisuels ;
- les cartes du Burkina sur papier ;
- les cartes numériques du Burkina ;
- les données géographiques ;

- les publications sur l'environnement telles que : Naturama (pour enfant), Chlorophylle (pour adultes), des rapports d'activités,
- les données sur les activités forestières et fauniques ;
- l'Agenda 21.

Les principales structures qui contribuent à la production de ces informations sont :

- le CONAGESE (Conseil National pour la Gestion de l'Environnement) qui est une structure interministérielle de concertation à caractère consultatif et qui a la responsabilité du PNGIM (Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu avec son réseau de partenaires) ;
- l'Institut Géographique du Burkina (IGB) ;
- le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- l'Institut National de la Statistique et de la démographie (INSD) ;
- le Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO) ;
- les ONGs intervenant dans le domaine de l'environnement tel que NATURAMA qui est une ONG de type réseau d'associations constituée de :
 - personnes physiques et morales ;
 - de groupements villageois ;
 - d'organisations communautaires de base (OCB) ;
 - d'associations villageoises ;
 - d'organisation de volontaires privés ;
 - de club Naturama ;
 - et d'écoles pilotes.
- la direction générale de l'hydraulique ;
- la direction générale des Eaux et Forêts et de l'Environnement et celle de la préservation de l'Environnement

Dans l'accomplissement de leur mission, ces structures rencontrent des difficultés liées à :

- l'absence de moyens efficaces pour la valorisation de la banque de données sur l'environnement, constituées par le PNGIM et ses partenaires ;
- la forte dispersion des documents sur l'environnement et les difficultés de leur collecte et centralisation ;
- la forte mobilité des membres du réseau de collecte et de diffusion de l'information sur l'environnement ;
- l'inexistence de moyens appropriés pour communiquer avec le milieu rural ;
- la faible diffusion des informations sur l'environnement.

Ces difficultés peuvent être amoindries grâce à une utilisation judicieuse des NTIC qui peut contribuer à :

- améliorer les échanges d'information entre les partenaires intervenant dans le domaine de l'environnement surtout en milieu rural ;
- valoriser la Banque de Données sur l'environnement, constituées par le PNGIM ;
- valoriser les données géographiques constituées par l'IGB ;
- mettre en place un Intranet sécurisé pour les membres du réseau PNGIM (le financement est déjà acquis à hauteur de 60%) ;

- favoriser le développement de nouvelles initiatives telles :
 - la mise en place d'une bourse agricole au niveau de Naturama ;
 - le développement d'un Eco - tourisme.
- Une plus large diffusion des informations sur l'Environnement surtout à l'intention des communautés de base.

1.2.5. Hydraulique

La politique nationale de l'eau vise essentiellement deux objectifs :

- contribuer à un développement durable des conditions matérielles et sanitaires des populations en apportant des solutions appropriées aux problèmes hydrauliques ;
- protéger et restaurer l'environnement en luttant contre l'action agressive et la pollution de l'eau, de façon que l'eau, élément essentiel et indispensable à toute vie humaine, animale, végétale et à l'équilibre biologique de la nature, ne devienne pas un facteur limitant pour le développement socio-économique.

La Politique Nationale de l'Eau privilégie une meilleure connaissance des ressources en eau, et l'exploitation de ces ressources en se conformant aux principes ci-après :

- L'eau doit être destinée en priorité à la boisson et aux besoins domestiques, afin que chaque Burkinabé puisse voir sa santé et son niveau de vie s'améliorer et puisse participer au mieux au développement de son pays.
- Tenant compte de l'absolue nécessité d'atteindre au plus tôt l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, et du caractère capricieux de la pluviométrie, la deuxième place doit être accordée à l'hydraulique agricole et pastorale.
- Enfin, tous les secteurs de l'économie nationale étant tributaires de l'eau, celle-ci doit être gérée pour permettre le développement continu des ressources énergétiques, de la pêche, et de l'industrie en tenant compte des ressources disponibles.

La mise en œuvre de cette politique privilégie également :

- L'équité dans le traitement des usagers ;
- le développement harmonieux des régions ;
- le respect des normes d'utilisation des eaux ;
- la responsabilisation des usagers dans l'utilisation de la ressource et la protection des ouvrages ;
- la coopération interrégionale et internationale.

Tenant compte des objectifs de développement, des priorités et principes directeurs ci-dessus définis, il a été retenu six (6) orientations stratégiques pour le secteur eau :

- Retenir le bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation et l'exploitation des ressources en eau. Le territoire sera divisé en sous bassins dotés chacun d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau. Au niveau de chaque sous-bassin sera créé un comité de bassin composé d'usagers, de planificateurs et de décideurs politiques. Ces comités seront le lieu de négociations, de définition de politiques de gestion des ressources en eau, de fixation de taxes de prélèvement et de redevances de pollution.

- Garantir la pérennité de la ressource dans les limites d'un équilibre socio-économique par l'amélioration de la connaissance sur la ressource et la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau.
- Accroître l'efficacité et la capacité de management des services impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.
- Réduire, au niveau de l'Etat, les charges récurrentes du secteur Eau par la prise en charge totale de l'entretien des infrastructures hydrauliques par les usagers, et une politique fiscale qui incite chaque usager à gérer efficacement l'eau et à la polluer moins.
- Rechercher la rentabilité et / ou l'efficacité des investissements des sous-secteurs de l'hydraulique urbaine et agricole, le moindre coût et la durabilité pour les autres investissements, cela afin d'améliorer l'efficacité des finances publiques.
- Donner la priorité à la réhabilitation et à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés dans le secteur.

Pour l'atteinte de ces objectifs, une attention particulière est accordée à :

- l'élaboration de la législation en matière d'eau et d'assainissement ;
- la conception, la réalisation et la gestion des points d'eau (forages, puits, barrages...) pour les besoins domestiques ;
- la conception, la réalisation et la gestion des aménagements hydrauliques (hydraulique agricole et pastorale) ;
- l'assainissement et la lutte contre l'action agressive et la pollution de l'eau ;
- la protection des eaux ;
- la gestion des grands aménagements hydro - agricoles ;
- l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques par des tiers ;
- la collecte, le traitement, la centralisation et la diffusion des informations sur les ouvrages hydro - agricoles (barrages, retenues d'eau ...), les aménagements hydro-agricoles, les puits et forages.

Les principales informations qui sont produites et diffusées concernent :

- les ouvrages hydro - agricoles (barrages, retenues d'eau, ...), les aménagements hydro-agricoles, les puits et forages ;
- les documents techniques sur les infrastructures d'irrigation et l'entretien des ouvrages ;
- les dossiers techniques des travaux de construction ;
- les inventaires et données socio-économiques sur les puits, forages et retenues d'eau ;
- les bulletins d'information sur les activités hydrauliques.

Il existe notamment :

- une Base de Données sur les puits, forages et retenues d'eau (BEWACO) ;
- une Base de Données sur le système de gestion des projets (SISP) ;

Les structures chargées de la gestion de ces données sont :

- la Direction Générale de l'Hydraulique ;
- l'Office National des Barrages et de l'Aménagement Hydro - Agricole (ONBAH) ;
- l'Office National des Puits et Forages (ONPF) ;
- les Comités de gestion des points d'eau ;

- les artisans réparateurs de forages ;
- les ONG.

Les moyens utilisés pour la communication et le traitement de l'information sont pour l'essentiel des moyens modernes : micro-ordinateurs, gestionnaires de base de données (SIG/Arc-info), téléphone, fax, système de transmission RAT, courrier électronique.

Par contre, les moyens pour le partage de l'information sont encore rudimentaires, ce qui oblige les usagers à se déplacer pour les consultations.

Parmi les contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales du secteur, figurent en bonne place :

- les difficultés de communication entre les structures centrales (ONBAH, ONPF, DGH) et les chantiers de construction des ouvrages éparpillés sur le territoire national ;
- les coûts élevés des communications ;
- le manque de moyens efficaces pour le suivi des ouvrages en construction par les tiers : puits, forages et retenues d'eau.
- Le manque de moyens pour le suivi des aménagements hydro - agricoles, des barrages, des puits, des forages et des retenues d'eau existants.

Les principales opportunités qu'offrent les NTIC pour la mise en œuvre des politiques nationales dans ce domaine sont :

- Un meilleur suivi des infrastructures (aménagements hydro - agricoles, barrages, puits, forages et retenues d'eau) existantes ;
- la possibilité de mettre en place une Banque de Données sur les barrages et retenues d'eau, les aménagements hydro - agricoles, les puits et forages permettant une consultation en tout lieu et en tout temps par les utilisateurs ;
- la possibilité de lier la base de données BEWACO, le système d'information de l'ONEA et les données sur les barrages (ce projet est soutenu par la coopération canadienne) ;
- la possibilité de créer des systèmes d'information géographique qui prennent en compte l'évolution et qui permettent d'élaborer des modèles de simulation sur l'évolution de l'environnement en fonction de différentes variables.

1.2.6. Activités de production (agriculture, élevage, pêche, fruits...)

Le secteur agropastoral est le moteur du développement économique et social du Burkina Faso. Du fait de son importance, il devra contribuer davantage à la croissance économique.

En terme d'objectif global, il est retenu d'assurer de manière continue la production pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant la qualité de la vie et de l'environnement.

A ce titre, quatre grands axes guident les actions à mettre en œuvre dans le secteur de l'agriculture. Ce sont :

- un changement qualitatif dans les techniques de production ;

- le développement de l'hydraulique agricole pour affranchir l'agriculture des aléas climatiques ;
- un environnement institutionnel favorable à l'investissement dans l'agriculture ;
- la spécialisation des productions agricoles en fonction des zones écologiques.

Dans le secteur de l'élevage, les orientations retenues visent l'organisation et la promotion de la production pastorale en vue de développer les énormes potentialités du pays. Les principaux axes de ces orientations sont :

- la réorganisation de l'élevage traditionnel à travers la formation, l'encadrement des éleveurs et la stimulation de la coopération entre éleveurs ;
- l'aménagement des zones pastorales ;
- la promotion des industries d'aliments de bétail,
- l'accroissement de la production fourragère pour une meilleure contribution à l'élevage intensif ;
- la promotion de fermes d'élevage privées ou étatiques ;
- le renforcement qualitatif des infrastructures et services de la santé animale ;
- l'hygiène et le contrôle de la qualité des produits d'origine animale ;
- la promotion de l'industrie de soutien à l'élevage par la transformation des sous-produits : denrées alimentaires d'origine animale, cuirs et peaux, fumure ;
- la recherche de débouchés stables et rémunérateurs pour les produits d'élevage.

Dans le secteur de la pêche, les grandes orientations concernent :

- la valorisation des ressources forestières par une exploitation rationnelle ;
- la génération d'emplois et de revenus stables en milieu rural ;
- la réhabilitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques dégradées ;
- la contribution à l'organisation de l'espace rural ;
- la conservation de la diversité biologique ;
- la rationalisation de l'exploitation ;
- l'augmentation de la production domestique ;
- la protection / conservation des écosystèmes aquatiques ;
- l'auto - promotion du sous - secteur ;
- la promotion de la consommation du poisson.

Au plan de la production, il s'agit :

- de produire de l'alimentation suffisante pour toute la population ;
- d'améliorer la balance commerciale et de permettre la maîtrise des grands équilibres macro-économiques ;
- d'entraîner les autres secteurs, de l'économie nationale en fournissant la matière première à l'agro-industrie qui doit de son côté développer une grande capacité d'absorption des produits agricoles.

Au plan de l'environnement, le but de ces orientations est de permettre la durabilité, de préserver ou de reproduire les ressources naturelles de façon à ne pas compromettre les besoins des générations futures

Au plan social, ces orientations susciteront un développement équitable et solidaire à long

terme et contribueront à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces orientations prennent enfin en compte les politiques et les conventions régionales et internationales d'intégration.

Pour atteindre ces objectifs des objectifs spécifiques, cohérents et interdépendants ont été retenus. Il s'agit :

Au plan économique

- de diversifier et de spécialiser la production agricole de façon régionale
- d'intensifier et d'accroître la production
- de mettre sur le marché des produits compétitifs
- d'améliorer les revenus des producteurs

Au plan écologique

- de freiner la dégradation des ressources naturelles, restaurer et maintenir l'équilibre écologique du milieu ;
- d'améliorer la gestion de la fertilité des sols ;
- d'assurer la maîtrise de l'eau et l'exploitation rationnelle des aménagements hydro – agricoles ;
- de rationaliser la consommation des produits halieutiques ;
- de protéger le patrimoine aquatique

Au plan social

- d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- de contribuer à la lutte contre la pauvreté en zone rurale ;
- de promouvoir le rôle de la femme et des jeunes en zone rurale.

La stratégie de mise en œuvre a été définie en tenant compte des actions envisagées par les politiques sectorielles exécutées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel et de la redistribution des rôles entre les différents partenaires au développement.

Elle consiste en la mise en œuvre d'actions se rapportant à l'ensemble des objectifs spécifiques identifiés. Elle implique et sollicite d'autres secteurs d'activités. Ces actions portent sur :

- la poursuite des mesures de libéralisation du commerce et des prix, l'assainissement et le redressement financier ainsi que la mise en œuvre d'actions d'investissements ;
- la création d'un cadre réglementaire et législatif pour assainir les conditions de la concurrence ;
- la fourniture d'une information fiable, permanente, efficace et accessible sur les marchés ;
- l'élaboration et l'application du code des investissements agricoles favorisant le développement et évitant à la fois la destruction du capital originel ;
- l'application des textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) ;
- la recapitalisation de la fertilité des sols afin de reconstituer leurs capacités productives ;
- la gestion des terroirs pour une exploitation rationnelle des ressources naturelles fondée sur l'adéquation entre les besoins de la population et les ressources ;

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures déjà prises dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'intégration agro – sylvo - pastorale.
- l'information, la formation et la vulgarisation des nouvelles techniques de production et de conservation de produits agricoles ;
- l'information, la formation et la vulgarisation des nouvelles techniques d'élevage et les services de santé animale ;
- l'information, la formation et la vulgarisation des nouvelles techniques en matière de pêche ;
- l'appui conseil aux producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) pour une gestion plus rationnelle de leur exploitation (exemples de thèmes techniques vulgarisés : défens et restauration des sols, comment faire des sites anti - érosifs, techniques de production piscicole, technologies des engins de pêches...) et pour stimuler l'esprit d'entrepreneuriat (P.M.E., Coopératives) ;
- l'information des populations pour une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- l'encadrement de groupements de producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) ;
- le développement et le suivi des politiques en matière d'aménagement et exploitation piscicole et de pisciculture ;
- l'aménagement des zones agropastorales ;
- la mise au point d'innovations techniques dans tous les domaines d'activité du secteur ;
- la facilitation de l'accès aux facteurs de production ;
- la création des conditions pour une meilleure rémunération de l'activité agricole et une incitation à la production, respectant les conventions régionales et internationales sur l'environnement

Une stratégie opérationnelle est définie pour rendre effective et efficiente les actions retenues. Elle met en exergue le partage des responsabilités entre les services techniques administratifs et le secteur privé. Aussi, des dispositions sont prises pour développer le partenariat entre les différents acteurs du développement.

Les acteurs engagés dans la réalisation de ces actions sont constitués principalement par :

- le Ministère de l'Agriculture avec ses directions centrales et déconcentrées telles que la direction de la vulgarisation agricole ;
- le Ministère des Ressources Animales ;
- le Ministère de l'Environnement et de l'Eau à travers la Direction des pêches.
- le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- les groupements et associations des producteurs ;
- les ONG intervenant dans le domaine.

Les informations produites et diffusées dans ce cadre sont diverses et multiformes. Il s'agit notamment :

- des textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) ;
- des rapports d'activité des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) ;
- des fiches de formation et de sensibilisation en français et en langues nationales (par exemples sur le riz fluvial, le fumier organique, les sites anti - érosifs, l'élevage de poules, les groupements de pêches...) ;

- les diapositives et films vidéo de sensibilisation utilisés lors d'animation en milieu villageois ;
- les émissions de sensibilisation de la radio rurale et des radios locales ;
- les supports des ateliers d'information.

Les moyens utilisés pour la communication et le traitement de l'information sont traditionnels : traitement manuel, courrier postal, téléphone et radio (rurale et locale).

Parmi les contraintes pour le développement de ce secteur clé on peut citer :

- les difficultés pour faire connaître les textes sur la RAF ;
- les difficultés pour encadrer la totalité des producteurs du pays (actuellement seul 1/3 des producteurs agricoles sont encadrés) ;
- les difficultés pour diffuser l'information à l'ensemble des producteurs (actuellement sur le 1/3 des producteurs encadrés seul le 1/3 est touché par l'information agricole) ;
- les difficultés pour maîtriser les données relatives aux producteurs et aux productions (faible taux de complétude).

Dans ce secteur, les NTIC peuvent donc contribuer à :

- une meilleure connaissance des textes (notamment de la RAF) régissant les activités des producteurs ;
- une plus grande couverture des producteurs touchés par les efforts d'encadrement ;
- une meilleure collecte et diffusion de l'information en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche notamment à travers la mise en place de banque d'information ou la mise en ligne de produits éducatifs multimédias pour les producteurs, consultable en tout lieu et en tout temps ;
- une incitation à l'auto - formation chez les producteurs alphabétisés ;
- la diffusion d'une information fiable, permanente et accessible sur les marchés ;
- un meilleur appui - conseil aux producteurs ;
- une meilleure diffusion des innovations techniques dans tous les domaines d'activités liés à la production ;
- le développement d'un partenariat entre les acteurs de la Chambre d'Agriculture situés dans des localités différentes ;
- la promotion des bourses de céréales et autres produits agricoles et animaux.

1.2.7. Activités commerciales et artisanales

Les grandes orientations dans le domaine du commerce sont :

- promouvoir des produits burkinabé ;
- appliquer la politique des prix, la réglementation du commerce et de la concurrence, ;
- élaborer et appliquer la politique en matière d'instruments de mesure, de contrôle de qualité et des normes ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies de commercialisation des matières premières agricoles et animales à l'exportation : coton, produits du cru, légumes, viande, cuirs et peaux ;

- négocier et suivre des accords commerciaux ;
- gérer les relations avec les organisations de régulation du commerce international ;
- élaborer, diffuser et suivre la balance commerciale et l'information économique en relation avec les ministères et institutions concernés ;
- suivre les activités des Entreprises publiques et parapubliques ;
- mettre en œuvre le Code des Investissements et le Programme de Privatisation ;
- Normaliser la gestion commerciale avec les pays appartenant aux mêmes zones économiques ;
- Faciliter et simplifier les procédures administratives et douanières en matière de commerce intérieur et extérieur ;
- Appuyer l'auto promotion des PME ;
- Contribuer à éradiquer la fraude.

Dans le domaine de l'artisanat il s'agit :

- D'élaborer les stratégies de promotion du secteur de l'artisanat par branche et filière ;
- De réglementer le secteur de l'artisanat ;
- D'organiser et d'encadrer les artisans en relation avec le secteur chargé de l'Emploi ;
- De rechercher les financements au profit des artisans.

L'objectif principal est la valorisation des potentialités économiques et artisanales du Burkina.

Les principales activités qui concourent à l'atteinte de cet objectif sont :

- La formation des opérateurs économiques aux techniques et pratiques en commerce international ;
- La promotion des échanges commerciaux à l'intérieur du Burkina, entre le Burkina Faso et le reste du monde, plus particulièrement les exportations ;
- Les études sur les filières d'exportation ;
- La mise à disposition d'opportunités d'affaires sur le plan intérieur et international ;
- L'encadrement des opérateurs économiques ;
- L'organisation de missions d'achat ;
- La définition et la promotion des intérêts des importateurs et exportateurs burkinabé dans le domaine du transport par voie maritime, terrestre, ferroviaire et aérienne ;
- La promotion de l'artisanat ;
- L'organisation et l'encadrement des artisans ;
- Les études de marchés porteurs sur le plan intérieur et international ;
- Le suivi de la coopération commerciale avec les autres Etats et organisations internationales ;
- La collecte, le traitement et la diffusion des statistiques du commerce intérieur et extérieur ;
- La confection de la balance commerciale et élaboration de mesures favorisant son équilibre ;
- Le suivi des activités des commissions mixtes ;
- La gestion des immatriculations au registre du commerce ;
- La gestion des assemblées générales des sociétés d'Etat et des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte ;

- La gestion des PME et du secteur informel ;
- La gestion de la fraude.

Les principales informations produites et diffusées dans ce secteur sont :

- La balance commerciale ;
- L'information économique et commerciale (par exemple Lettre de L'ONAC, le Courrier consulaire de la chambre de commerce...) ;
- Les rapports de commissions mixtes ;
- Les opportunités d'affaires ;
- Le répertoire des entreprises ;
- Les répertoires des importateurs et des exportateurs ;
- Les productions nationales par filière ;
- Les informations sur la réglementation économique ;
- Les statistiques relatives au tonnage des marchandises en provenance des pays côtiers ;
- Les horaires des avions et des bateaux ;
- La réglementation portuaire ;
- Le code des investissements ;
- Le code douanier ;
- Le code minier ;
- La réglementation bancaire ;
- Des banques de données sur :
 - Les produits exportables ;
 - les exportateurs et importateurs burkinabé ;
 - les manifestations commerciales nationales et internationales ;
 - les procédures de création d'entreprise et la réglementation ;
 - l'information aéroportuaire et routière.

Les structures principales qui interviennent dans ce secteur sont :

- Le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC) ;
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat ;
- L'Office National du Commerce extérieur ;
- Le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou ;
- Le centre de guichets uniques (CGU) ;
- Les opérateurs économiques ;
- la Chambre Consulaire ;
- Les PME/PMI ;
- Les compagnies d'assurance ;
- Les compagnies des transporteurs ;
- Les Offices de promotion des échanges de la sous région ;
- La CNUCED ;
- L'OMC ;
- Le CCI ;
- Les ONG.

Les principaux moyens utilisés pour le traitement de l'information économique sont pour

l'essentiel traditionnels et sont constitués par le téléphone, le fax, le télex ; un tableau d'informations portuaires existe au niveau du CBC tandis que le courrier électronique commence à se vulgariser au niveau de la Chambre de Commerce.

Les principales contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales dans ce secteur sont :

- Le manque de moyens modernes pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations économiques et commerciales ;
- Le manque de moyens modernes pour le stockage et la valorisation des différentes banques de données économiques (les produits exportables, les exportateurs et importateurs burkinabé, les manifestations commerciales nationales et internationales, les procédures de création d'entreprise et la réglementation, l'information aéroportuaire et routière,...) ;
- La lenteur de la communication ;
- Les difficultés d'accès à l'information économique ;
- Les difficultés d'échange avec les partenaires.

Les opportunités qu'offrent les NTIC pour la mise en œuvre des politiques nationales sont :

- Une meilleure collecte, conservation et diffusion de l'information économique à l'intention de tous les opérateurs économiques ;
- Une meilleure promotion des produits commerciaux et de l'artisanat du Burkina ;
- La possibilité pour les opérateurs économiques burkinabé d'avoir plus facilement des opportunités d'affaires ;
- La possibilité d'échange de données numériques avec les représentations nationales et internationales de la Chambre de Commerce.

1.2.8. Emploi, entrepreneuriat et formation professionnelle

La politique nationale de l'Emploi au Burkina Faso procède de la volonté du Gouvernement du Burkina Faso de disposer d'un cadre de référence formel qui définit une approche globale et cohérente, permettant de lutter efficacement contre le chômage et le sous-emploi.

La politique de l'emploi découle de l'adhésion formelle ou de fait du Burkina aux conventions internationales et autres instruments des Nations Unies et des institutions spécialisées (O.I.T.), de la Constitution du 02 Juin 1991, du programme de Large rassemblement, etc.

Les principes de base de cette politique se définissent comme suit :

- L'homme doit être le principal acteur du développement et son bien-être en est la finalité.
- La politique de promotion de l'emploi doit consacrer l'égalité des chances devant les emplois disponibles et bannir toute forme de discrimination portant sur les traitements et autres conditions de travail.
- La politique de promotion de l'emploi doit concilier la vocation sociale et le caractère économique du facteur travail dans une dynamique de recherche du plein épanouissement de la personne humaine et du développement économique et social de la nation ;

- L'économie est un tout. De ce point de vue, la politique de promotion de l'emploi doit être en parfaite harmonie avec les politiques économiques et sociales. En particulier, la politique de l'emploi doit tenir compte des contraintes du processus de libéralisation et des exigences de la mondialisation de l'économie ;
- Enfin, la politique de promotion de l'emploi doit prendre en compte la particularité que revêt la nature de l'emploi. A ce titre la politique de l'emploi doit être une action collective et concertée. Sa mise en œuvre doit requérir par conséquent l'adhésion consciente et active de tous les partenaires institutionnels et sociaux concernés.

Les finalités de la politique nationale de l'emploi sont de trois ordres et sont définies comme suit :

- Offrir au plus grand nombre de burkinabé des possibilités d'emplois pleins et hautement productifs dans tous les secteurs de l'activité économique et notamment dans les branches d'activités qui ont un fort potentiel de valeur ajoutée.
- Elever considérablement la qualité de la main-d'œuvre de manière à améliorer sa compétitivité par rapport aux autres facteurs de production ;
- Améliorer les conditions de travail (rémunération, couverture sociale, etc.), de manière à stimuler la motivation des travailleurs et éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

Les objectifs fondamentaux de cette politique sont en relation avec les politiques nationales des autres secteurs. Il s'agit notamment :

Dans le domaine démographique :

- de maîtriser la croissance démographique afin de la maintenir à un taux compatible avec la croissance des ressources productives ;

Dans le domaine de l'éducation et de la formation :

- d'améliorer la capacité productive de la main-d'œuvre grâce à une formation qualifiante et bien ciblée sur les besoins de l'économie.

En matière de réforme structurelle de l'économie :

- d'amener à un niveau significatif le taux d'utilisation du facteur travail dans le processus de croissance économique.

En matière de gestion du marché du travail

- de promouvoir le secteur informel ;
- d'assurer une meilleure flexibilité du marché du travail. Cet aspect de la flexibilité signifie principalement la liberté pour l'entreprise d'ajuster ses effectifs. Ceci doit être accompagné de possibilités de reconversion grâce à des actions de requalification appropriées en vue d'en atténuer les effets néfastes ;
- d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

Les politiques spécifiques de création directe d'emploi participent d'une manière générale de la volonté des pouvoirs publics d'élargir la base de distribution du revenu national aux groupes

défavorisés (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) ou rendus vulnérables notamment par certaines mesures de restructuration économique (les travailleurs déflatés).

Les mécanismes d'intervention dans le cadre des politiques spécifiques de création directe d'emploi peuvent être regroupés en deux grands types de programmes :

- les programmes dits de travaux d'intérêt public qui sont basés sur le principe de l'investissement travail ;
- les programmes de promotion d'emplois indépendants dont les principaux instruments d'intervention sont le crédit et la formation.

De par leur nature, ces types de politiques visent à :

- créer en grand nombre des emplois essentiellement temporaires destinés à compléter le revenu vital ou à fournir le revenu de base à un nombre significatif de la population active ;
- favoriser une distribution à large échelle de revenus ;
- permettre à des populations locales d'acquérir des compétences élémentaires dans la réalisation de certaines activités ;
- accroître l'accessibilité des groupes cibles à des facteurs de production indispensables à l'amélioration de leurs revenus (crédit, formation, etc.) ;
- donner à ces groupes la possibilité d'accroître leur participation au développement économique et social en mobilisant leurs aptitudes autour de projets communautaires.

De multiples activités sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques :

- la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur l'emploi (les demandes et les offres d'emploi) ;
- la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur le secteur informel, les PME et l'auto-emploi ;
- la formation professionnelle ;
- la formation des acteurs du secteur informel (artisans, mécanicien...) ;
- la formation en technique de recherche d'emploi et en entrepreneuriat des demandeurs d'emploi ;
- l'organisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- la coordination et le suivi en sécurité et santé au travail.

Les structures qui participent à la réalisation de ces activités sont constituées par :

- les Directions Centrales et déconcentrées du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale (METSS) ;
- la Caisse Nationale de sécurité sociale ;
- le Fond d'Appui au Secteur Informel (FASI) ;
- le FONAPE (Fond National pour la Promotion de l'Emploi) ;
- l'ONPE (Office National pour la Promotion de l'Emploi) avec ses 10 antennes régionales du Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle (Ouahigouya, Fada, Kaya, Koudougou, Tenkodogo, Tougan, Banfora, Dédougou, Diébougou).

Les informations produites et diffusées dans ce cadre concernent notamment :

- le code du travail ;
- le code de la sécurité sociale ;
- la plate-forme pour la promotion de l'emploi ;
- le fichier manuel des demandeurs d'emploi ;
- le fichier manuel des offres d'emploi ;
- les fiches d'inscriptions des demandeurs d'emploi ;
- les statistiques sur l'emploi au niveau national ;
- les rapports d'activités.

Les moyens utilisés pour la communication et le traitement des informations sont classiques avec des supports papier fastidieux à emplir et à conserver.

Par ailleurs, l'O.N.P.E. utilise la radio pour ses annonces sur les offres d'emploi.

Parmi les principales contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'emploi, on peut citer :

- le manque de moyens performants pour le traitement et la diffusion de l'information sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- les difficultés pour l'élaboration de statistiques fiables pour le suivi de la politique d'emploi (traitement manuel des statistiques occasionnant des délais très longs avant l'obtention des résultats) ;
- La non-disponibilité des informations sur l'emploi (offres, demandeurs) sur tout le territoire national.

Les NTIC peuvent à ce niveau contribuer à :

- l'amélioration de la collecte, du traitement, de la centralisation et de la diffusion des informations sur la réglementation (notamment en matière de sécurité et de santé au travail), la formation professionnelle et l'emploi à travers la mise en place de banques de données accessibles sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'amélioration et l'intensification de la formation professionnelle par le développement et la diffusion de contenus éducatifs interactifs multimédias.

1.2.9. Culture, sport, loisirs et tourisme

Ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent la pluralité d'ethnies du pays, la culture burkinabé englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances et les droits fondamentaux de l'être humain. C'est elle qui imprègne les actes des membres de la société burkinabé, des actes les plus banaux et quotidiens aux actes les plus solennels et décisifs.

Elle assure la cohésion de ses membres et leur sert de référentiel. Même si cette culture n'est pas restée immuable, tant elle a subi et continue de subir des changements occasionnés par des facteurs internes et / ou externes, physiques, sociaux, économiques, etc., elle assure toujours cette fonction de cohésion qui reste une condition de taille au développement du pays.

Le Burkinabé se perçoit à travers des traits culturels précis :

- l'hospitalité ;
- l'humilité ;
- la loyauté ;
- la politesse ;
- le respect du bien commun ;
- l'acharnement au travail et le courage dans l'adversité ;
- l'amour pour la patrie.

Ces traits culturels sont vénérés à travers des manifestations culturelles telles que les contes, chants, danses, lettres et arts, cérémonies coutumières et religieuses diverses. Ils ont fait l'histoire commune des populations et assuré une cohésion sociale et une harmonie interethnique.

La population du pays atteignait 9 780 000 habitants en 1993. Elle présente une extraordinaire diversité ethnique, assez exceptionnelle pour qu'on parle de véritable "mosaïque ethnique", avec environ 70 ethnies avec presque autant de langues.

La langue officielle du pays est le français. L'anglais est enseigné dans tous les lycées et collèges du pays ; il est donc compris d'un nombre élevé d'intellectuels, même si ceux-ci ne l'utilisent pas quotidiennement.

Au plan religieux, les croyances traditionnelles (44,8%) restent majoritaires malgré les assauts des religions monothéistes et des sectes : musulmans (43,0%), chrétiens (12,20%) dont catholiques (6,9%) et protestants (6,8%).

L'action culturelle s'exerce au moyen d'infrastructures et d'activités culturelles publiques et privées. La majeure partie des activités culturelles se déroule presque quotidiennement dans les 8 000 villages du pays, où vivent près de 90% de la population composée d'agriculteurs et d'éleveurs. Les villes de moyenne importance connaissent également une vie culturelle intense.

Il s'agit principalement d'activités de réjouissance telles que musique et danse avant, pendant ou après les activités champêtres ou de cérémonies coutumières ou religieuses telles que naissances, décès, initiations, intronisations de chefs traditionnels, etc.

Dans les grandes villes, les activités culturelles sont constituées de petites ou moyennes manifestations telles que danses, représentations théâtrales, concerts, projections cinématographiques, etc., et de grands festivals ou semaines à envergure nationale ou internationale. Ces activités sont organisées annuellement ou en biennale, par l'Etat ou le secteur privé.

De l'Administration d'Etat relèvent les grandes manifestations suivantes qui drainent des visiteurs de tout le monde entier :

- Le Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) qui se tient toutes les années impaires aux mois de février - mars à Ouagadougou ;

- Le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) qui se tient toutes les années paires à Ouagadougou ;
- La Semaine Nationale de la Culture (SNC) qui se tient toutes les années paires à Bobo-Dioulasso, la capitale économique du pays ;
- Le Symposium de Sculpture sur Granit de Laongo, un village situé à 35 km de Ouagadougou.

Du secteur privé relèvent les grandes manifestations suivantes qui ont également une audience nationale et internationale :

- Le Festival International de Théâtre de Développement (FITD) qui se tient à Ouagadougou ;
- Le Festival International de Théâtre et de Marionnettes de Ouagadougou (FITMO) ;
- Le Festival des masques de la Sissili et du Sanguié (danses de masques en costumes de fibres et à représentations animales) qui se tient à Pouni, localité située à 150 km de la capitale sur la nationale 1 ;
- La Finale du Carnaval Dodo (danses de masques à représentations animales) qui se tient annuellement à Ouagadougou ;
- La Finale du Carnaval Salou qui se tient annuellement à Ouagadougou ;
- La Finale du Festival KIGBA (danses de femmes) qui se tient annuellement à Ouagadougou ;
- Les Nuits Atypiques de Koudougou (NAK) qui se tiennent à Koudougou située à 100 km de la capitale ;
- Le festival de Jazz de Ouagadougou ;
- L'exposition d'arts plastiques et graphiques, Ouag'art ;
- Le Symposium de sculpture et de peinture sur roche de Léquéma, village situé à 15 km de Bobo-Dioulasso.

En tant que garant des richesses du patrimoine culturel traditionnel, l'Etat burkinabé est le plus grand pourvoyeur de ressources dans les activités culturelles. C'est lui qui organise le cadre général de mise en œuvre de certaines de ces activités en soutenant quelquefois le secteur privé par des subventions.

Le Ministère de la Communication et de la Culture est le moteur de cette dynamique culturelle, en partenariat étroit avec les structures de la Société civile : organisations socioculturelles des villes et des villages (chefferies traditionnelles et religieuses, organisations civiles).

L'administration culturelle comprend les services culturels suivants :

- **La Direction de la Législation, de la Promotion et de la Coopération Culturelle (DLPCC) :** C'est la structure chargée de la promotion et de la coopération culturelles ainsi que de la réglementation de certaines activités culturelles. On peut la contacter pour joindre toutes les associations culturelles du pays, les musiciens traditionnels ou modernes, les troupes de danse et de théâtre, etc. Elle dispose d'importants moyens de sonorisation pour les spectacles divers et gère 6 salles de spectacles pour le compte de l'Etat.
- **La Direction du Livre et de la Promotion Littéraire (DLPL) :** Elle a la charge de la promotion de la littérature burkinabé vers une élévation quantitative et qualitative de la

lecture dans le pays. Elle supervise les actions de 22 Bibliothèques de Lecture Publique et de 10 Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC). Elle met en œuvre la Bibliothèque nationale et assure la promotion de l'édition littéraire. En outre, elle travaille à porter au petit et au grand écran, des œuvres d'auteurs burkinabé.

- **Le Centre National d'Artisanat d'Art (CNAA) :** Ce centre est un lieu de passage obligé pour tout visiteur du pays et de la capitale en particulier. Haut lieu de formation à la création artistique (arts graphiques et plastiques), il a formé la crème des artistes plasticiens dans tous les domaines : bronze principalement, sculpture sur bois, granit et autres roches, dessin, peinture (batiks). On peut y voir les artistes travailler. Le centre dispose d'une boutique bien achalandée.
- **La Direction du Patrimoine Culturel (DPC) :** Elle est chargée de l'étude, de l'affirmation et de l'enrichissement des identités culturelles des nationalités burkinabé en rapport avec le patrimoine mondial de l'humanité. A ce titre, elle gère le patrimoine artistique et les monuments historiques, identifie, collecte, inventorie les biens culturels meubles et immeubles, collecte, conserve et revalorise les usages et coutumes, identifie et développe les musées.

Il existe six musées gérés par des structures de l'Etat et qui proposent des visites fort intéressantes :

- le musée national de Ouagadougou ;
- le musée provincial du Houet à Bobo-Dioulasso ;
- le musée des civilisations du Sud-ouest dans le Poni à Gaoua ;
- le musée provincial du Sanmatenga à Kaya ;
- le musée d'archéologie de Pobé-Mengao ;
- le musée géologique du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) à Ouagadougou.

Au compte du secteur privé, on peut signaler :

- le musée de la Bendrologie à Manéga ;
- le musée des masques à Boromo.

Le pays comporte plusieurs sites et monuments. Les sites naturels sont les plus nombreux et constituent de véritables zones d'attraction : cascades, lacs sacrés aux caïmans, grottes, gravures rupestres dont les plus importantes sont situées au nord, à Pobé-Mengao et Arbinda ; pics de Sindou à l'Ouest, pics du Nahouri à Pô dans le Sud-ouest ; le site métallurgique du fer de Kindiba dans la province du Zandoma permet de lire sur place l'histoire de la métallurgie du fer sur 5 à 6 siècles !

D'autres sites tels que mortuaires, miniers, historiques, etc. existent et sont également des zones touristiques.

Les monuments sont nombreux et disséminés dans les villes et villages ; ils sont historiques, modernes ou religieux, etc.

- **La Direction de la Cinématographie Nationale (DCN) :** Cette structure est chargée du

développement de programmes cinématographiques, la réglementation de la profession cinématographique et la production de films. Elle dispose d'une gamme variée de matériels de prise de vues, de salles de montage, de studios de mixage, post-synchronisation et doublage, sollicités par la plupart des cinéastes africains. Elle dispose également de techniciens chevronnés du cinéma et de l'audiovisuel. Elle renforce la position du pays comme capitale du cinéma africain.

- **La Société Nationale de distribution et d'exploitation Cinématographiques (SONACIB) :** Elle a la charge de l'importation et de la distribution de films sur l'ensemble du territoire national. Elle s'occupe également de l'exploitation de salles de cinéma et de la promotion de toute activité directement ou indirectement liée au cinéma. Elle gère directement un parc de 16 salles de cinéma et assure l'approvisionnement de 39 autres salles.
- **Le Secrétariat Permanent de la Semaine Nationale de la Culture (SP/SNC) à Bobo-Dioulasso :** Epine dorsale de l'action culturelle, c'est un haut lieu de l'expression plurielle de la culture burkinabé prise dans tous les compartiments de son puzzle et de l'ensemble des expressions artistiques et identitaires du pays. En une semaine, tout le pays est en communion avec Bobo-Dioulasso. Toutes les disciplines artistiques sont représentées par des adultes et des jeunes : arts du spectacle, arts plastiques, lettres, cinéma. Des conférences débats, des expositions d'art culinaire, vestimentaire, capillaire, d'artisanat d'art, d'architecture traditionnelle, des collections muséales et des réjouissances populaires traditionnelles authentiques des communautés ethniques (journées des communautés) sont données à voir. Des activités sportives et des jeux de société tels que vécus dans la tradition sont pratiqués : course hippique, concours de tir à l'arc, lutte traditionnelle, waré (jeux de société pratiqués par de nombreuses sociétés africaines).
- **Le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA) :** C'est l'organisme national de gestion collective des droits d'auteurs. Il compte 1051 membres auteurs compositeurs et éditeurs de musique, auteurs littéraires et dramaturges, réalisateurs, auteurs des arts graphiques et plastiques, auteurs d'œuvres photographiques, d'arts appliqués et d'œuvres chorégraphiques. Il a un répertoire fabuleux de 10 432 œuvres d'auteurs protégées. En outre, l'Etat lui a confié la protection du patrimoine culturel traditionnel au profit de l'ensemble des populations. Le BBDA est l'intermédiaire entre les utilisateurs d'œuvres et les auteurs. Disposant d'un système informatique de pointe, il coopère avec un réseau de 158 sociétés du monde.

Les objectifs principaux de ce secteur sont :

- Dans le domaine de la culture
 - Préserver et valoriser les potentiels du patrimoine historique du Burkina sous toutes ses formes : matériel (objets de musée, sites et monuments historiques) et immatériels (tradition orale, contes) ;
 - Promouvoir la production, de la distribution et de l'exploitation cinématographique aussi bien sur le plan national qu'international ;
 - Promouvoir la création littéraire et artistique, des arts et des traditions populaires ;
 - Assumer, de coordonner et de diffuser les activités culturelles ;
 - Gérer les échanges internationaux culturels en relation avec le secteur du Tourisme ;
 - Gérer les documents soumis par la loi à la formalité du dépôt légal.
- Dans le domaine du sport et loisirs :

- Réglementer des sports civils et scolaires ;
- Contrôler et suivre les fédérations et associations sportives ;
- Promouvoir la pratique du sport de masse.
- Dans le domaine du tourisme :
 - Réhabiliter, rénover, entretenir et protéger les sites touristiques ;
 - Valoriser les ressources touristiques nationales ;
 - Organiser et contrôler les activités touristiques ;
 - Développer les centres, zones et circuits touristiques ;
 - Promouvoir les infrastructures touristiques nationales ;
 - Promouvoir et commercialiser les produits de la faune en relation avec le secteur chargé de l'environnement.

Les principales activités qui concourent à la réalisation des objectifs de ce secteur sont :

- La collecte, la conservation et la diffusion de tout objet matériel (objet de musée) et immatériel (tradition orale) qui ont une importance historique dans la société burkinabé ;
- La collecte, la conservation et la diffusion d'une documentation sur tous les sites historiques du Burkina ;
- La tenu d'un fichier des griots du Burkina ;
- La tenu d'un fichier des sites et monuments historiques du Burkina ;
- La création d'un cadre de promotion et d'échange pour le cinéma ;
- La formation et l'encadrement des cinéastes ;
- La collecte et la diffusion des informations touristiques ;

Les structures principales qui participent à la réalisation des fonctions de ce domaine sont :

- La Direction du Patrimoine Culturel (DPC) ;
- Les services régionaux de la culture du Ministère de la Communication et de la Culture ;
- Les Musées Régionaux (Ouaga, Bobo, Gaoua, Kaya) ;
- Le Musée privé de Manega ;
- L'Office National du Tourisme Burkinabé (ONTB) ;
- Le Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) ;
- Les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) ;
- Les Archives Nationales ;
- La Douane et la police ;
- Le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ;
- Les ligues, les fédérations, club et associations de sport.

Les principales informations identifiées dans le cadre de la gestion de ces différentes fonctions sont :

- Un fichier informatisé des sites et monuments historiques du Burkina ;
- Un fichier informatisé des objets historiques (plus de 4000) collectés et conservés dans les musées ;
- Un fichier informatisé des griots du Burkina ;
- Une documentation manuelle illustrée par des photos de tous les sites et monuments historiques du Burkina ;
- Une documentation illustrée par des photos de tous les objets historiques collectés du

Burkina ;

- Des cassettes audio des objets immatériels (contes, ...) collectés du Burkina ;
- Un site Web sur le cinéma burkinabé et africain ;
- Une documentation sur les sites, les produits et les circuits touristiques.

Les principales contraintes qui entravent la mise en œuvre des politiques nationales de ce secteur sont :

- Le manque de moyens modernes pour la valorisation du patrimoine historique déjà collecté par la DPC ; actuellement les moyens utilisés pour la valorisation des objets collectés sont :
 - Les exposés itinérants,
 - L'organisation de colonies de vacances,
 - Les visites dans les musées,
 - Les Cours à l'intention des jeunes élèves des écoles pour leur permettre de découvrir leur patrimoine culturel ;
- Les difficultés de collecte et de conservation des objets historiques ;
- La méconnaissance des sites, produits et circuits touristiques ;
- La méconnaissance des acteurs de promotion du tourisme.

Les opportunités qu'offrent les NTICs pour la mise en œuvre des politiques nationales sont :

- La facilitation de la collecte et la valorisation des objets historiques éparpillés à travers le territoire national ;
- Une meilleure conservation des objets déjà collectés (numérisation, CD...) ;
- Une plus grande possibilité de valorisation des sites, produits et circuits touristiques.

1.2.10. Genre

Convaincues que sans la mobilisation et la participation des femmes (elles représentent 52 % de la population burkinabé), il ne saurait y avoir de développement humain durable, les autorités burkinabé ont fait de la promotion de la femme une composante essentielle des politiques de développement. L'objectif principal poursuivi est de permettre aux femmes de jouer un plus grand rôle dans le processus de développement et d'avoir un plus grand accès aux services sociaux. Pour atteindre cet objectif majeur, il a été créé un ministère chargé spécifiquement des questions liées à la promotion de la femme.

Ce ministère créé par décret n° 97-270 du 10 Juin 1997 est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme, en relation avec les autres départements ministériels et institutions. Il a l'initiative et la responsabilité de :

- suivre et évaluer les stratégies de promotion de la femme ;
- suivre les programmes d'éducation et de formation des femmes et des jeunes filles ;
- promouvoir l'égalité des droits des femmes et leurs droits à la santé de la reproduction ;
- informer, sensibiliser sur les droits des femmes ;

- coordonner les actions en faveur de la femme auprès des partenaires et des structures concernés ;
- suivre et évaluer l'impact des actions des ONG et des Associations Féminines.

Le Plan d'action 1998-2000 du Ministère de la Promotion de la Femme s'inscrit dans le cadre des cinq "sécurités" (économique, sanitaire, alimentaire, environnementale, individuelle et politique) définies par le gouvernement pour un développement humain durable.

Il vise à renforcer les bases d'une amélioration des conditions de vie des populations féminines tant rurales qu'urbaines en contribuant :

- à leur autonomisation notamment par l'élargissement des possibilités de leur accès aux ressources économiques ;
- au développement des ressources humaines féminines par une sensibilisation accrue pour leur accès aux structures et programmes de formation ;
- à leur protection grâce surtout à l'application effective et à l'évolution de la législation en matière des droits de la femme ;
- à la revalorisation de leurs image et rôle grâce à une mobilisation sociale appropriée.

Il s'agit principalement :

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté

- de contribuer à accroître l'accès des femmes à la terre ;
- de Contribuer à accroître les possibilités d'accès des femmes à un crédit adapté à leurs besoins et à leur attente ;
- de faciliter l'accès des femmes à un emploi rémunérateur.

Sur le plan du développement des ressources humaines féminines

- de contribuer à assurer un accès égal des filles à l'éducation et à la formation ;
- d'encourager la formation professionnelle des femmes et leur accès à des activités rémunératrices ;
- de contribuer à réduire les disparités entre filles et garçons en matière d'éducation ;
- de contribuer à améliorer l'état de santé des femmes, des adolescentes et des petites filles ;
- de contribuer à promouvoir la participation des femmes à la gestion des ressources et de l'environnement ;
- de contribuer à améliorer le cadre de vie.

Sur le plan de la protection des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille

- de promouvoir les droits fondamentaux de la femme et de la petite fille ;
- de lutter contre les violences faites aux femmes ;
- de protéger le droit de la petite fille à une identité.

Sur le plan du plaidoyer et de la mobilisation sociale pour une image positive de la femme

- de contribuer à promouvoir une image positive et non stéréotypée de la femme ;
- de contribuer à promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision à tous les

niveaux.

Sur le plan des mécanismes institutionnels de mise en place, de coordination, de suivi évaluation

- d'assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion de la femme.

Après l'état des lieux fait à l'issue de l'An 1 de la mise en œuvre du plan d'action, le Ministère de la Promotion de la Femme initiera des négociations avec les partenaires afin de fixer les objectifs quantitatifs à atteindre dans chacun des secteurs concernés. Il s'agira, pour le Ministère, d'adopter une démarche de consultation, concertation qui lui permettra de négocier des accords avec ses partenaires.

Ce partenariat constituera l'un des axes stratégiques majeurs du Ministère de la Promotion de la Femme pour la mise en œuvre de son plan d'action.

Exprimé en termes de partenariats actifs et dynamiques, il est surtout appréhendé comme une collaboration dans l'exécution des activités dans le but de réaliser des objectifs communs avec les autres structures (Ministères, Institutions, Partenaires au développement, ONG, Associations...).

Sur le plan de la mobilisation sociale, il s'agit de toutes les activités impliquant les médias, les ONG et Associations, les leaders d'opinion et les différentes structures et institutions intervenant dans le domaine de la promotion de la femme. Elle rend de fait prioritaires les actions qui sont prévues au titre de l'amélioration de l'image positive de la femme à travers les médias.

D'un point de vue opérationnel, il est prévu :

Sur le plan de la lutte contre la pauvreté

- la vulgarisation en langues nationales de la RAF et d'autres textes appropriés sur les droits du travail ;
- la contractualisation (établissement de contrats), point d'ancrage pour l'accès et l'exploitation durable de bonnes terres par les femmes rurales ;
- la sensibilisation des bénéficiaires et le plaidoyer auprès des décideurs pour mieux appréhender les programmes et projets générateurs de revenus.

Sur le plan du développement des ressources humaines féminines

- le renforcement des capacités techniques des femmes notamment à travers l'alphabétisation fonctionnelle et des programmes de perfectionnement et de formations professionnelles appropriées
- la mise en place d'un système de centralisation et de gestion de l'information sur la santé des femmes et notamment sur la santé de la reproduction des jeunes filles ;
- la sensibilisation continue pour faciliter une implication plus grande des femmes à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que des programmes

d'assainissement.

Sur le plan de la protection des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille

- la traduction en langues nationales et diffusion des textes les plus déterminants en matière de droits de la femme ;
- la sensibilisation des pouvoirs Publics et législatifs et le renforcement des capacités techniques des divers personnels concernés (police, justice, santé...) ;

Sur le plan du plaidoyer et de la mobilisation sociale pour l'image positive de la femme

- une large campagne de sensibilisation sur le rôle des femmes dans le développement national.

Les structures directement concernées par les activités de promotion de la femme sont :

- le Ministère de la Promotion de la Femme ;
- le réseau de communication et d'information des femmes dans les ONG au Burkina (RECIF-ONG) ;
- les ONG exerçant dans le domaine genre ;
- la coopération.

Les informations produites et diffusées dans le domaine de la promotion de la femme concernent principalement :

- les stratégies de promotion et d'opérationnalisation de l'approche genre dans les projets et programmes publics ;
- la formation des membres du Réseau de Communication et d'Information des Femmes dans les ONG (RECIF-ONG) ;
- les informations sur les activités féminines dans le monde ;
- les études de cas sur les violences faites aux jeunes filles et aux femmes ;
- les outils éducatifs de communication et d'information sur les femmes ;
- les programmes d'éducation et de formation des femmes et des jeunes filles ;
- les textes relatifs aux femmes.

Les moyens utilisés pour la communication et le traitement de l'information sont pour l'essentiel des moyens traditionnels : traitements manuels, téléphone, fax, radio, journaux, cassettes audio - visuelles.

Les principales contraintes pour la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de la femme sont principalement liées :

- à la dispersion des textes relatifs aux femmes et à la difficulté de les collecter, traiter et diffuser ;
- aux difficultés d'échange d'information entre les membres du réseau de communication des femmes ;
- au taux élevé d'analphabétisme des femmes par rapport aux hommes.

Le recours aux NTIC peut :

- faciliter la collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des textes relatifs aux

- femmes ;
- faciliter la diffusion de ces textes en langues nationales ;
- aider à la création d'une Banque de Données sur la femme (comportant un répertoire sur les compétences nationales féminines, un répertoire bibliographique sur la femme), facilement accessible en tout lieu et en tout temps ;
- aider à la mise en place d'une bibliothèque virtuelle pour les femmes ;
- aider à la formation et à l'information des membres du réseau des femmes.

1.3. Le contexte technologique

1.3.1. Les infrastructures de télécommunications

Suite à la restructuration de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), l'Office National des Télécommunications (ONATEL) a été créé par kiti (décret) An IV 274/CNR/TRANS du 19 février 1987 sous la forme juridique d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) avec pour missions :

- la mise en place et l'exploitation rationnelle et efficace du service public des Télécommunications ;
- l'application de la réglementation et de la législation en matière de télécommunication, notamment les accords, les conventions et les règlements adoptés par les organisations internationales des télécommunications dont le Burkina Faso est membre ;
- la préparation et l'exécution des plans et programmes de développement du réseau national et international en vue de la desserte progressive, totale et conséquente du pays en service de télécommunication.
- l'offre de services de qualité, au plus grand nombre sous la contrainte de son équilibre financier.

Par décret N° 94 - 388/PRES/MIC/MCC/ du 02 novembre 1994, l'ONATEL a été transformé en société d'état, avec pratiquement les mêmes missions que celles citées ci-dessus.

L'ONATEL constitue le principal opérateur dans le secteur des télécommunication et est composé de 5 directions Régionales : Centre (Ouagadougou), Ouest (Bobo-Dioulasso), Centre - ouest (Koudougou), Nord (Ouahigouya), Centre - nord (Kaya), Est (Fada N'Gourma).

L'Office dispose en outre d'une **école nationale des télécommunications**. Cet établissement de formation professionnelle assure la formation initiale des cadres moyens de l'Office mais aussi quelques fois la formation du personnel technique d'entreprises privées.

Tout en exerçant le monopole qui lui a été conféré par le gouvernement, l'ONATEL a ouvert le domaine de la téléphonie privée encore appelée télécommunication d'entreprise à la concurrence, afin de permettre à des petites entreprises de prestation de services normalement constituées de satisfaire la demande d'installation complexes d'intercommunication et d'autocommutateurs privés.

Il existe ainsi environ une dizaine de fournisseurs locaux de matériel de télécommunications (câbles téléphoniques, postes, répondeurs téléphoniques, télécopieurs et autres menus

matériels d'installation). Ces fournisseurs participent régulièrement aux appels à la concurrence lancés notamment par l'ONATEL pour la fourniture de matériel ou prestation de services. Ils effectuent des installations d'intercommunications et d'autocommutateurs privés, de capacité variant entre trois et plusieurs dizaines de postes secondaires, dans les entreprises privées tout comme dans l'administration publique.

Ces prestataires privés assurent également, en général dans le cadre d'un contrat, la maintenance des installations faites par eux.

Ces entreprises ont acquis un savoir-faire indéniable. Elles assurent la formation de leurs techniciens auprès de leurs maisons - mères, parce que la plupart sont des représentants de grands groupes industriels européens ou américains

En 1998, l'état a engagé une réforme du secteur des télécommunications qui vise à redynamiser ce secteur. Cette réforme s'articule autour de :

- l'abandon du monopole des télécommunications ;
- la libéralisation du secteur avec l'ouverture du marché burkinabé à de nouveaux opérateurs ;
- la privatisation de l'ONATEL avec l'ouverture de son capital ;
- la mise en place d'un organe de régulation du secteur.

Ce processus de la réforme du secteur a fait l'objet d'un vote favorable à l'Assemblée Nationale au mois de décembre 1998.

Le réseau public de télécommunications géré au 30/06/1998 par l'ONATEL comprend :

- Un réseau téléphonique commuté composé de 16 centraux téléphoniques automatiques dont 10 numériques de dernière génération, soit 57,14 % du parc.
Le deuxième cœur de chaîne de Ouagadougou est capable d'offrir le service RNIS de téléphonie numérique (RNIS - Réseau Numérique à Intégration de Services).
Le taux de numérisation des lignes principales (abonnés raccordés aux centraux numériques) est de 86,86 %.
Ce réseau compte 42 209 lignes principales (soit 0,35 ligne pour 100 habitants). Il est à 99,76% automatique.
- Une boucle SDH en fibre optique d'une longueur de 40 km reliant les centraux de commutation et les concentrateurs de la localité de Ouagadougou ;
- 15 réseaux de téléphonie rurale en technologie AMRT (Accès Multiple à Répartition dans le Temps).
- 6 grandes artères de transmission par faisceaux hertziens d'une longueur totale de plus de 2600 Km. Ces artères relient le Burkina Faso aux pays voisins et assurent la communication inter - urbaine. Elles sont à 80% numériques et autorisent une vitesse (débits) de transmission de 9 à 140 MBPS.
- Une station terrienne de communication par satellite (INTELSAT) au standard A, installée à Ouagadougou – Somgandé ;
- Une station terrienne de communication par satellite au standard B utilisant la technologie IDR (procédé de transmission numérique), installée également à Ouagadougou – Somgandé ;

- Un réseau de transmission de données par paquets X25 (FASOPAC). Ce réseau est en exploitation depuis 1992 avec des accès à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et les autres principales villes. Les débits de transmission vont de 9,6 KBPS à 64 KBPS. L'accès à ce réseau est possible via le réseau téléphonique commuté.
- Un réseau moderne de transmission TV inter - urbain et international. Ce réseau couvre le territoire du Burkina Faso à plus de 85%.
- Un réseau de transmission télex.
- Un réseau de radiocommunications mobiles cellulaires en normes GSM, en pleine expansion.
- Un nœud national d'accès à Internet FASONET à 256 KBPS auquel est connecté sept lignes spécialisées. Il est prévu dans le cadre du projet IIA (Initiative Internet pour l'Afrique) du PNUD de porter au cours de l'année 1999 le débit de ce nœud à 512 KBPS et d'installer au niveau de chacune des 5 localités qui abritent une direction régionale, un nœud secondaire relié au nœud de Ouagadougou à 2 MBPS. Le "backbone" ainsi constitué permettra d'uniformiser les possibilités et les coûts d'accès à l'Internet sur toute l'étendue du territoire national, de rendre possible l'interconnexion des réseaux métropolitains et la constitution de réseau virtuel à couverture nationale de type Intranet.

En plus des infrastructures de télécommunications, l'ONATEL développe un programme de création de télécentres privés dont les services seront étendus à la télématique et à l'Internet.

Un centre de télésurveillance est chargé en temps réel de la surveillance automatique de toutes les installations.

Les services offerts sont la téléphonie, le télex, la télécopie et Internet. Les principaux tarifs sont les suivants (en F CFA hors taxes) :

- Téléphonie :
 - communication locale : 60 F toutes les 6 mn ;
 - communication interurbaine automatique : taxation par unité de 3 mn variant de 240 (Orodara – Banfora) à 1620 F (Diapaga – Banfora) ;
- Internet (Fasonet) :
 - accès par RTC
 - . création 8 500 F (une seule fois)
 - . remise en service 4 700 F (une seule fois)
 - . communication 60F toutes les 6 mn
 - . forfait mensuel pour connexion de 10 heures 12 000 F
 - . heure supplémentaire de connexion 1 000 F
 - accès sur port à 64 kbs
 - . création sur devis (une seule fois)
 - . remise en service 4 700 F (une seule fois)
 - . abonnement mensuel 850 000 F
 - services web (par mois)
 - . hébergement de pages web, tarif par page
 - + page d'accueil 34 800 F
 - + pages 2 à 5 17 400 F / page
 - + pages 6 à 10 11 600 F / page

- . hébergement de pages web, tarif volume
 - + au plus 2 Mo 240 000 F
 - + au plus 5 Mo 340 000 F
 - + au plus 10 Mo 440 000 F
 - + au delà de 10, facturation de chaque Mo supplémentaire à 140 000 F
- . adresse <http://www.société.bf> 85 000 F.

Le développement des services de télécommunications se heurte aux coûts élevés des matériels et à l'extension non planifiée du réseau aux petites villes remettant sans cesse en cause les prévisions à moyen terme.

La mise en place d'une politique satisfaisante de gestion des stocks, et la présence de fournisseurs locaux ou même sous - régionaux contribueront à atténuer ces contraintes.

1.3.2. L'Informatique

L'informatique a été introduit au Burkina Faso au début des années 1970 avec la création du Centre National de Traitement de l'Information (CENATRIN), par ordonnance n° 070/060/PRES/MFC en date du 09 décembre 1970, dans le cadre d'une politique cohérente de mise en oeuvre et d'utilisation de l'informatique. En tant qu'EPIC, le CENATRIN jouissait d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière qui lui a permis de jouer pleinement le rôle d'une société de services.

Les missions assignées à ce centre reflétaient la grande volonté politique des pouvoirs publics de promouvoir l'utilisation de l'informatique, à travers une discipline nécessaire, dans un monde économique en perpétuelle mutation, et un environnement technologique toujours en progrès.

Les missions fondamentales du CENATRIN étaient :

- L'acquisition et la gestion de centres informatiques ;
- La réalisation de tous travaux nécessaires au traitement de l'information commandés par les services de l'état, des collectivités locales, des entreprises et organismes publics, para-publics et privés ;
- L'unification et la standardisation des moyens et méthodes des moyens et des méthodes de saisie et d'exploitation des données ;
- La formation professionnelle du personnel informaticien en fonction de ses propres besoins et de ceux des services utilisateurs des techniques de l'informatique ;
- L'initiation et la formation fonctionnelle aux techniques de l'informatique, du personnel non informaticien des services utilisateurs des techniques de l'informatique ;
- L'information du public sur les techniques de l'informatique et sur les nouvelles méthodes de gestion qu'elles permettent ;
- La collecte de toute information nécessaire à la définition d'une politique de l'informatique en Haute-Volta et la mise en oeuvre de la politique arrêtée par le gouvernement.

La création de ce Centre est venue répondre à une volonté de rationalisation par le partage des équipements informatiques (dont le coût à l'époque était très élevé) et des rares ressources humaines qualifiées qui existaient en ce moment. L'acquisition et l'importation des produits et des services informatiques étaient soumises à une procédure spéciale (avis aux importateurs n°02/MFC/DC/CE du 26 février 1973 faisant obligation de soumettre à l'avis du CENATRIN toute demande d'autorisation préalable à l'importation de tout matériel de traitement de l'information) qui conférait de fait un monopole des traitements informatiques au CENATRIN. Les premières applications réalisées par le CENATRIN traitaient les données en différé et ont porté principalement sur les volets suivants :

- Au niveau de l'administration publique : dépenses de matériels, dépenses de personnel, budget, émissions et recouvrement des impôts, statistiques du commerce extérieur ;
- Au niveau des établissements publics et du privé : facturation, gestion de portefeuille, comptabilité, stocks, paie et gestion de personnel.

Avec l'avènement de la micro-informatique, moins coûteuse et plus facile à mettre en œuvre, cette politique de centralisation des traitements informatiques a été abandonnée à la fin des années 1980 au profit d'une politique de rapprochement de l'outil informatique de l'utilisateur final. Ceci a conduit à l'adoption du 1er plan directeur informatique national qui a couvert la période 1991-1995 et du 2^{ème} plan actuellement en cours pour la période 1996 - an 2000. Deux nouvelles structures ont été créées pour permettre la coordination de la mise en œuvre de ces plans :

- Le Conseil Supérieur à l'Informatique du Faso présidé par le Chef du gouvernement qui a pour missions de définir les grandes lignes de la politique nationale informatique en rapport avec les Plans de Développement, d'examiner les plans et programmes informatiques, de recommander tous projets, études et programmes dans le domaine informatique et les disciplines connexes et enfin de préconiser toute mesure propre pour la maîtrise et la promotion de l'informatique.
- La Délégation Générale à l'Informatique qui est rattachée au Premier Ministère. Elle est aujourd'hui l'outil d'aide à la décision, d'exécution et de contrôle de la politique informatique de l'Etat. Elle est chargée de la planification, de la réglementation et du contrôle de l'informatique, de la planification, du suivi de la formation et de la recherche en informatique, de la délivrance des agréments pour la fourniture d'équipements et de services informatiques, de la tutelle technique des centres de traitement informatique, des centres de formation informatique et de toutes autres structures publiques dont l'activité entre dans le cadre de ses attributions, de la supervision et de la validation des schémas directeurs informatiques des ministères et établissements publics, de la promotion et de la vulgarisation de l'outil informatique et enfin de donner son avis sur tout marché informatique de l'état et de ses démembrements.

Cette nouvelle orientation a conduit de facto à une redéfinition des missions du CENATRIN qui a été transformé en 1994 par décret N° 94-421/PRES/MICM/MEFP du 23 novembre 1994 en une Société d'état chargée de :

- La conception et / ou la commercialisation de solutions adaptées aux besoins locaux basés sur une utilisation optimale des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- La fabrication, le montage et / ou la commercialisation d'appareillages informatiques

adaptés aux conditions locales d'utilisation ;

- La réalisation de tous travaux nécessaires aux traitements de l'information (développement de logiciels spécifiques, installation de réseaux locaux, installation de systèmes, gestion de centres informatiques, maintenance et dépannage d'appareillages informatiques), commandés par les services de l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et organismes publics, parapublics et privés ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le recyclage et le perfectionnement des informaticiens.

Le CENATRIN est composé de deux établissements, le siège à Ouagadougou et un centre régional à Bobo-Dioulasso pour se rapprocher des clients de l'Ouest. De plus, il gère cinq salles de formation équipées pour faire face aux besoins de sa clientèle, trois boutiques informatiques, deux salles de maintenance, un centre informatique, un centre internet et un centre d'accès public à internet.

Les prestations qu'offrent le CENATRIN sont les suivantes :

- Etudes et développement de logiciels ;
- Traitement à façon et télétraitement ;
- Assistance technique sur des plates-formes variées ;
- Vente et maintenance d'équipements informatiques ;
- Formation à l'utilisation de progiciels micro-informatiques ;
- Internet.

La création d'une Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) au niveau de l'Université a été suscitée en 1991 par la Délégation générale à l'informatique pour assurer le développement des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des plans informatiques. Cette Ecole qui met depuis 1994 une trentaine d'ingénieurs de travaux (BAC + 3 ans de formation) sur le marché du travail vient d'ouvrir un cycle d'ingénieurs de conception (BAC + 5 ans).

Parallèlement, deux écoles privées (ISIG et CEFIG) délivrant des BTS en informatiques de gestion et en maintenance informatique ont vu le jour.

L'une des conséquences de ces mesures a été le développement des sociétés de services informatiques. On compte aujourd'hui plus d'une trentaine de sociétés (qui emploient plus de 35% de l'effectif national des informaticiens) contre une dizaine seulement en 1990. Ces sociétés opèrent dans :

- la vente et la maintenance du matériel informatique,
- la vente de logiciels,
- les études et le développement,
- la réseautique
- et la formation des utilisateurs.

Pour favoriser la spécialisation et le développement de l'excellence, une procédure d'octroi d'agréments pour la prestation de services informatiques vient d'être adoptée.

Des efforts ont également été faits pour la création de services informatiques dans les

départements ministériels notamment au niveau :

- de la Présidence du Faso,
- de l'Assemblée Nationale,
- du Ministère de l'Economie et des Finances,
- du Ministère de la Défense,
- du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel,
- du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,
- du Ministère des Affaires Etrangères,
- etc.

L'adoption du statut particulier du personnel informaticien de l'Etat en 1997 a permis d'entamer un processus de création de nouveaux services et de renforcement des services existant en personnel qualifié.

Après l'adoption du 1er plan informatique national, de multiples projets de développement ont pris en compte dans leurs investissements les besoins informatiques. De même il est prévu de façon régulière depuis les trois dernières années une dotation au niveau du budget national pour la réalisation de projets pilotes.

Les efforts ont porté en outre sur la simplification de la réglementation relative à la procédure d'importation et d'acquisition des produits et des services informatiques, et l'allégement des mesures fiscales et de taxation des produits et des services informatiques

Aujourd'hui, l'acquisition et l'importation des produits et des services informatiques ne sont soumises à aucune procédure spéciale. L'autorisation préalable d'importation a été remplacée par la demande préalable d'importation qui est plus souple et moins contraignante. Les importations informatiques, d'un montant supérieur ou égal à trois millions de francs CFA, sont soumises comme pour les autres produits au contrôle SGS avant leur embarquement dans le pays d'importation.

Les taxes (Droits de douane et TVA) afférentes à l'importation des produits informatiques sont de :

- 31,35 % pour les équipements informatiques (y compris les logiciels fournis avec les équipements),
- 56,65 % pour les logiciels importés séparément du matériel,
- 31,35 % pour les composants et pièces de rechanges ,
- 31,35 % pour les fournitures informatiques (à l'exception du papier, des supports magnétiques et des rubans qui sont soumis au taux de 56,65 %).

Les prestations de services informatiques (formation comprise) sont soumises quant à elles à une TVA de 18 %.

Ces tarifs encore trop élevés et très peu incitatifs sont en cours de révision notamment dans le cadre de l'UEMOA.

Les efforts ainsi consentis ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Sur le plan des réalisations, le taux de croissance annuel des investissements en matériel informatique au cours du 1er plan informatique national a en effet été très important (16,1%). Pour les cinq années de ce plan, ces investissements sont estimés à 7 milliards de F CFA / CAF, représentant 1,67% des investissements globaux du pays. De 1000 micro-ordinateurs en 1990, le parc informatique est notamment passé à 2700 micro-ordinateurs en 1995. Le rapport "valeur du parc / PIB" qui était de 0,68% en 1990 a maintenant atteint 1%. Ce taux correspond au seuil à partir duquel l'impact de l'informatique sur l'économie du pays peut devenir significatif. Aujourd'hui, le parc national des micro-ordinateurs est estimé à 10 000 unités.

En outre, les multiples actions de sensibilisation et d'initiation à l'informatique ont permis de toucher un nombre important de burkinabé. Plus de 20% de l'effectif de l'Administration Publique a notamment été initié à l'informatique. Dans la presque totalité des services administratifs, l'appropriation des outils bureautiques a ainsi permis d'améliorer de façon significative la productivité.

Au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, les délais requis pour produire les indicateurs sur la situation des recettes et des dépenses de l'Etat ont été considérablement réduits et la gestion du circuit de la dépense a été parfaitement maîtrisé.

Au niveau du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel, d'importants efforts ont également été faits pour rationaliser les procédures de gestion du personnel de l'Etat et pour une parfaite maîtrise de la gestion des effectifs.

Dans cette dynamique de rationalisation, les départements techniques ne sont pas restés en marge. Des actions d'envergure ont été initiées pour accélérer le traitement des dossiers en justice, améliorer la gestion des formations hospitalières, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, mais aussi pour parvenir à une meilleure maîtrise de la gestion de l'information sur l'environnement et sur les ressources naturelles.

Des efforts sont actuellement en cours pour l'extension de ces actions dans les circonscriptions administratives et dans les collectivités locales dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

1.3.3. Le cadre de référence pour le développement des NTIC au Burkina Faso

Le mariage des apports de l'informatique, des télécommunications et du multimédia offrent incontestablement des possibilités nouvelles à l'homme qui vont entraîner à l'échelle planétaire, des changements sûrement aussi importants que ceux que l'humanité a connus avec la révolution industrielle.

Les nouvelles possibilités d'apprentissage, de communication et d'interaction entre les hommes, de partage de l'information scientifique, technique et commerciale qu'elles apportent, sont sans aucun doute des facteurs déterminants d'intégration et de progrès de

l'humanité. Elles vont contribuer à gommer les barrières entre les peuples liées à la distance, à engendrer de nouveaux moyens plus efficaces et d'accès plus facile pour notamment transmettre et acquérir le savoir et les savoir-faire, comprendre, innover, travailler, vendre et mettre en place des services de base essentiels au développement et à la compétitivité.

Ces possibilités ouvrent d'importantes perspectives qui peuvent aider le Burkina Faso à surmonter ses handicaps liés au retard qu'il a pris et à son très faible développement scientifique, technologique, économique et social.

La maîtrise de la production et de la diffusion de l'information et du savoir qu'elles permettent peut notamment aider ce pays à renforcer sa capacité à trouver des solutions appropriées à ses problèmes spécifiques d'organisation, de gestion et de maîtrise de son développement, amplifiés par

- le très faible niveau des compétences nationales,
- la faiblesse des moyens financiers,
- les cloisonnements artificiels du fait de la dispersion géographique et du très faible niveau de développement des infrastructures routières,
- le manque d'informations pertinentes pour l'amélioration de la productivité, la gestion quotidienne et l'analyse prospective dans les domaines considérés comme vitaux,
- les difficultés de partage et d'accès au peu d'information disponible ;
- et les difficultés d'encadrement du monde rural.

En outre, la participation effective du pays à la société mondiale de l'information peut l'aider :

- à mettre à la disposition de ses opérateurs économiques des moyens modernes pour leur permettre d'interagir efficacement avec leurs partenaires, à renforcer leur présence sur le marché international grâce à une meilleure connaissance de l'offre et de la demande et à une meilleure diffusion de l'information sur les potentialités économiques, culturelles et touristiques ;
- à renforcer la coopération et les échanges avec les autres peuples ;
- à accroître par la pratique de l'enseignement à distance la capacité du pays à s'inscrire, grâce à la formation permanente, dans un processus continu d'amélioration de la productivité ;
- à rompre l'isolement des producteurs et des spécialistes et à renforcer leur capacité d'innovation en leur offrant des possibilités d'accès à l'information scientifique et technique et d'insertion dans les communautés planétaires ;
- à assurer une meilleure gestion de l'environnement et de des ressources naturelles grâce à une meilleure maîtrise de l'information sur le milieu ;
- à tirer le meilleur profit de la mondialisation en créant ainsi les conditions pour une maîtrise durable du développement.

Le 2ème plan directeur informatique national adopté par le Gouvernement le 29 janvier 1997 pour la période 1996 - an 2000, a de ce fait été conçu autour de deux grandes ambitions :

- Créer les conditions pour la bonne gouvernance en réduisant les charges et en améliorant la circulation de l'information, la productivité, la qualité des services et la pertinence des prises de décision ;

- Aider le pays à développer les avantages concurrentiels qui vont lui permettre de tirer le meilleur parti de la mondialisation, à travers une parfaite maîtrise et une utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication dont l'Internet est le précurseur.

Pour leur concrétisation, ces ambitions ont été traduites en 4 programmes sectoriels :

- la modernisation de l'Administration ;
- la facilitation du commerce ;
- l'appui à l'éducation et à la recherche ;
- le développement de centres communautaires

et 3 programmes fédérateurs :

- la mise en place d'une infrastructure nationale de communication ;
- la sensibilisation et la formation ;
- l'organisation du secteur.

Les buts poursuivis à travers ces programmes constituent le cadre de référence des objectifs que le pays s'est fixé pour progresser dans la mise en place d'une société de l'informatisation.

a) La modernisation de l'Administration

Le but principal de ce programme est d'aider l'Administration à jouer pleinement son rôle de service public et de stimulateur du développement, et à servir d'exemple en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par une modernisation de ses outils de production et par une remise en cause et une re-conception de ses méthodes de travail à tous les niveaux. Ce but sera atteint grâce à la mise en place d'un Intranet sécurisé qui facilitera la communication et le partage de l'information entre les directions centrales et les services déconcentrés ou décentralisés, la mise en œuvre d'applications interministérielles et d'outils de productivité de groupe et la vulgarisation de techniques de formation médiatisées en ligne à même de garantir une amélioration constante de la productivité.

De façon plus spécifique, les sous-buts poursuivis à travers ce programme sont :

1°) de généraliser l'usage de la bureautique, des outils de communication et de productivité de groupe

au niveau central (i.e. à Ouagadougou)

- en dotant tous les services centraux de l'Administration (Cabinets ministériels, Directions générales ou centrales) d'un équipement informatique approprié pour les traitements bureautiques ;
- en dotant les Présidents d'Institutions, Ministres, Directeurs de cabinet et Secrétaires généraux d'un équipement informatique pour l'accès à l'Intranet de l'Administration et à l'Internet ;
- en mettant en place, dans chaque Département Ministériel et Institution d'Etat un centre de ressources communes pour répondre aux besoins du personnel pour les traitements

- en mettant en œuvre (dans le cadre d'un Intranet sécurisé) des outils de communication et de productivité de groupe dans quatre Institutions pilotes (Présidence du Faso, Premier Ministère, Affaires Etrangères et Administration territoriale) ;

au niveau des provinces (i.e. hors de Ouagadougou)

- en dotant chaque direction décentralisée et chaque commune d'un équipement informatique à l'usage de la direction pour les traitements bureautiques et pour l'accès à l'Intranet de l'Administration et à l'Internet ;
- en dotant chaque direction décentralisée et chaque commune d'un équipement informatique à l'usage du personnel pour les traitements bureautiques et pour l'accès à l'Intranet de l'Administration et à l'Internet.

2°) d'améliorer la gestion courante et prévisionnelle

pour la maîtrise des dépenses de l'Etat

- en dotant la direction des affaires administratives et financières (DAAF) et la direction des études et de la planification (DEP) de chaque département ministériel de matériels informatiques en adéquation avec leurs missions ;
- en informatisant le circuit de la dépense publique ;
- en informatisant la gestion et le suivi du matériel (mobilier et immobilier) et de la consommation du matériel de bureau ;
- en informatisant la gestion et le suivi des projets de développement et des investissements ;
- en informatisant la gestion et le suivi de la dette publique ;
- en informatisant le circuit d'élaboration des actes administratif et de la gestion administrative du personnel de l'Etat ;
- en informatisant la gestion salariale du personnel de l'Etat ;

pour la maîtrise des recettes de l'Etat

- en informatisant les traitements des émissions et des recouvrements des impôts ;
- en informatisant les opérations douanières et les procédures d'élaboration des statistiques du commerce extérieur ;

pour la maîtrise de la centralisation des opérations financières de l'Etat

- en informatisant la gestion des dépôts et consignations ;
- en informatisant la comptabilité de l'ordonnateur ;
- et en informatisant la comptabilité de l'Etat ;

pour garantir, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'Administration, la maîtrise de la gestion des ressources provinciales et communales

- en mettant en place, dans chaque haut commissariat, un système intégré pour le suivi de la

- gestion des ressources provinciales ;
- en mettant en place, dans chaque commune, un système intégré pour la gestion des ressources communales ;

pour la maîtrise de la gestion du système sanitaire national

- en informatisant la gestion des formations sanitaires ;
- en développant la télémédecine ;
- et en mettant en place un système national d'information sanitaire ;

pour la maîtrise de la gestion du système éducatif national

- en informatisant la gestion des recettes et des dépenses dans les institutions de recherche et d'enseignement supérieur ;
- en informatisant la gestion des affaires académiques dans les établissements d'enseignement supérieur (programmes d'enseignement, affectation des ressources, inscription et dossiers des étudiants) ;
- en informatisant la gestion des œuvres universitaires ;
- en informatisant la gestion et le suivi des élèves, étudiants et stagiaires boursiers ;
- en informatisant la gestion du “ fonds national pour l'enseignement et la recherche ” (FONER) ;
- en informatisant la gestion des établissements d'enseignement secondaire ;
- en informatisant la gestion des examens et concours du primaire et du secondaire ;
- en mettant en place un système d'élaboration de statistiques nationales sur le système éducatif ;

pour la maîtrise de la gestion du système national d'information agricole

par la finalisation et la mise en œuvre du SDI de l'armée ;

3°) de mettre en place des outils d'aide à la décision et à l'analyse prospective

- en organisant, en structurant et en mettant en ligne l'information sur le patrimoine culturel et les archives nationales ;
- en organisant, en structurant et en mettant en ligne les données socio-économiques du pays et les rapports techniques ;
- en organisant, en structurant et en mettant en ligne les données et les rapports sur l'aménagement du territoire, sur l'environnement et les ressources naturelles ;

4°) d'accroître la maîtrise de la gestion de la sécurité, des libertés individuelles et collectives, et de renforcer l'Etat de droit

par la maîtrise de l'identification des personnes physiques et des associations

- en informatisant la gestion de l'Etat civil ;
- en informatisant la gestion et le suivi de l'octroi des cartes d'identité ;

- en informatisant la gestion de l’octroi des passeports, des visas et du fichier “ embarquement et débarquement ” ;
- en informatisant la gestion et le suivi des fichiers électoraux ;
- en informatisant la gestion et le suivi des associations et partis politiques ;

par la facilitation de l’accès aux textes administratifs, réglementaires, juridiques et législatifs

- en numérisant et en mettant en ligne le journal officiel ;
- en numérisant et en mettant en ligne les textes administratifs dans les départements ministériels ;

par une amélioration des performances de l’appareil judiciaire

- en mettant en place un système informatisé pour le suivi des délinquants, des personnes recherchées, des délits, des infractions, des plaintes, des déclarations (de vols, d’objets perdus ou trouvés,...) ;
- en informatisant le palais de justice de Ouagadougou ;
- en informatisant les juridictions localisées dans les provinces ;
- en informatisant la gestion des établissements pénitenciers ;

5°) d’améliorer la visibilité du pays et la qualité des prestations que les services publics offrent aux usagers

- en créant des sites web sur le Burkina et ses structures administratives (y compris les circonscriptions administratives et collectivités locales) ;
- en mettant en ligne les formulaires et les guides sur les procédures administratives ;
- en mettant en place des télé procédures ;

6°) d’organiser et de mettre en œuvre des formations médiatisées en ligne pour l’auto formation du personnel de l’Etat.

b) L’appui à l’éducation et à la recherche

Ce programme concerne les actions à entreprendre pour accélérer la démocratisation de l’éducation, pour rompre l’isolement des chercheurs et pour les associer à l’élaboration des technologies innovantes dont le pays a besoin pour son développement, à travers la mise en place d’un réseau éducation / recherche. Ce réseau ouvrira l’accès à l’information scientifique et technique, à l’éducation, au savoir et au savoir-faire, et favorisera la valorisation des productions locales.

De façon plus spécifique, il s’agit :

1°) de mettre en place des points d’accès à l’Internet dans les établissements secondaires et supérieurs

- en dotant les principaux nœuds du réseau Education / recherche en matériel approprié ;
- en créant des centres de ressources communes facilement accessibles et offrant des moyens appropriés pour la communication par messagerie électronique et la coproduction de documents scientifiques et techniques, dans les institutions d'enseignement supérieur ou de recherche ;
- en effectuant à terme une extension des réseaux locaux mis en place dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche de manière à permettre l'installation des postes de travail dans les bureaux des enseignants / chercheurs ;
- en installant des points d'accès à l'Internet dans un établissement d'enseignement secondaire à l'aide de matériel de récupération à titre de projet pilote ;
- en généralisant l'installation de points d'accès à l'Internet dans les établissements d'enseignement secondaire ;

2°) de faciliter la valorisation et la diffusion de l'information scientifique et technique

- en mettant en place un centre spécialisé pour la valorisation, la diffusion et la recherche de l'information scientifique et technique, dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche ;

3°) d'introduire et de développer le concept de classe virtuelle dans le système éducatif formel.

c) La facilitation des transactions commerciales

Le but poursuivi par ce programme est de mettre en place un Intranet sécurisé pour collecter et diffuser efficacement l'information économique, commerciale et financière présentant un intérêt stratégique, pour réduire de façon significative les coûts et les délais des transactions commerciales, et pour faciliter et renforcer ainsi l'insertion des opérateurs économiques dans les milieux d'affaires.

De façon plus spécifique, il s'agit :

1°) d'organiser et de structurer la collecte, la diffusion et l'accès à l'information commerciale stratégique

- en mettant en place un serveur WEB sur le FESPACO ;
- en mettant en place un serveur WEB sur le SIAO ;
- en mettant en ligne les potentialités touristiques du Burkina ;
- en mettant en place un serveur WEB sur les opportunités d'affaires ;
- en créant un centre pour la promotion et l'insertion des opérateurs économiques dans les réseaux de collecte et de diffusion de l'information commerciale ;

2°) de faciliter les transactions commerciales

- en formant les entreprises nationales au métier de “ pourvoyeur de services Internet ”

- orienté vers les besoins spécifiques des opérateurs économiques ;
- en vulgarisant l’usage de la carte de crédit comme moyen de paiement ;
- en rationalisant le circuit du traitement des transactions commerciales.

d) Le développement de centres d’informations communautaires

Ce programme vise le développement de centres d’information communautaires dans le but d’élargir l’accès aux NTIC à la grande majorité des citoyens qui n’évoluent pas au sein de secteurs structurés (secteur informel dans les communautés urbaines et secteur rural notamment) et de proposer à ces citoyens des services adaptés à leurs besoins spécifiques dans les domaines :

- de l’éducation formelle et non formelle
- de la santé
- de l’environnement
- de l’hydraulique
- de la production rurale (agriculture, élevage, pêche,...)
- de l’activité commerciale et artisanale
- de l’emploi, entrepreneuriat et formation professionnelle
- de la culture, le sport, le loisir et le tourisme
- du genre

e) L’état d’exécution des 4 programmes sectoriels

Les efforts consentis ces deux dernières années (1997, 1998) montrent toute l’importance que le Gouvernement accorde à la réalisation des 4 programmes sectoriels. Il s’agit notamment :

Au niveau de la modernisation de l’Administration

- Pour la généralisation de l’usage de la Bureautique, des outils de communication et de productivité de groupe

Activités	Réalisations	Mt alloué FCFA	Etat d’exécution
Mise en place d’un Intranet sécurisé et d’outils de communication et de productivité de groupe à la Présidence du Faso	Câblage réseau	35 222 000 (P.I.P. 98)	Travaux en cours
	1 serveur, 4 postes de travail, un hub 12 ports, onduleur 7,5 kva	16 000 000 (don UNESCO)	Matériel livré
	10 micro-ordinateurs	30 000 000 (PIP 98)	Dépouillement en cours
	12 PC PENTIUM 200 MHZ	86 208 \$US (Canada)	Matériel livré

Activités	Réalisations	Mt alloué FCFA	Etat d'exécution
Mise en place d'un Intranet sécurisé et d'outils de communication et de productivité de groupe au Premier Ministère	Câblage réseau, 11 micro-ordinateurs PENTIUM 1 serveur, 5 postes de travail, un hub, 1 scanner, onduleur 7,5 Kva 17 micro-ordinateurs PENTIUM, 7 imprimantes laser, 2 imprimantes couleurs à jeu d'encre, 1 onduleur 7,5 Kva, 4 hub 100 base T de 12 ports, 12 cartes réseau 10/100 base T	36 831 718 (P.I.P. 98) 20 000 000 (don UNESCO) 39 884 686 (PIP 98)	Travaux achevés (sauf 3 PC) Matériel livré Marché attribué
Mise en place d'un Intranet sécurisé et d'outils de communication et de productivité de groupe au Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité	Câblage réseau 100 base T avec 48 prises fonctionnelles des paliers du Ministère au niveau de l'immeuble du FASO, 1 onduleur 10 Kva, 1 serveur de 10 GO, 1 micro-ordinateur PENTIUM	35 777 761 (P.I.P. 97)	Travaux en cours d'achèvement
Mise en place d'un Intranet sécurisé et d'outils de communication et de productivité de groupe au Ministère des Affaires Etrangères	2 serveurs PENTIUM, 38 PC PENTIUM, 38 imprimantes laser, 3 onduleurs 5 kva, 4 portables COMPAC, 5 scanner HP 6100C Câblage	97 797 \$US (Canada) 18 754 \$US (Canada)	Matériel livré (à l'exception des portables)
Dotation de l'Assemblée nationale de points d'accès à Internet	5 micro-ordinateurs, 1 hub, 1 onduleur	11 600 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Dotation de l'AIB de points d'accès à Internet	2 micro-ordinateurs, 1 hub, 1 onduleur	5 600 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Dotation des services centraux du Ministère de la Comm. et de la Cult. de moyens appropriés pour les traitements bureautiques	1 poste de travail complet pour la PAO, 7 micro-ordinateurs PENTIUM multimédia, 7 onduleurs 650 VA, 2 imprimantes laser 8 ppm, Office pro 97)	19 034 770 (P.I.P. 97)	Matériel livré

- Pour l'amélioration de la gestion courante et prévisionnelle :

Activités	Réalisations	Mt alloué	Etat d'exécution
Informatisation du circuit d'élaboration des actes administratifs et de la gestion administrative du personnel de l'Etat en vue d'une meilleure maîtrise des dépenses	Câblage réseau, 1 serveur de grande capacité, 6 micro, 4 imprimantes, 20 cartes réseau, 1 scanner, 1 onduleur 20 KVA 10 PC PENTIUM 200 MHZ, 5 imprimantes laser, 2 modems Finalisation du logiciel de traitement et de suivi de l'élaboration des actes administratifs	73 825 863 (PIP 97) 20 000 000 (PIP 98) Assistance d'un expert PNUD	Matériel livré. Application en d'exploitation Dépouillement en cours
Informatisation de la gestion salariale du personnel de l'Etat	Etude et réalisation équipements formation ORACLE	439 600 000 (PAA)	Travaux en cours

Activités	Réalisations	Mt alloué	Etat d'exécution
Informatisation du circuit de la dépense publique	Etude et réalisation des extensions à apporter au système existant pour la prise en compte du volet investissement, Acquisition d'équipements complémentaires, Assistance technique	146 483 370 (PAA)	
Informatisation de la Comptabilité de l'Etat	Etude et réalisation	103 400 000 (PAA)	Travaux en cours
Informatisation de la gestion et du suivi des projets de développement et des investissements	Réalisation d'un logiciel pour la gestion et le suivi des projets dans un département ministériel Réalisation d'un logiciel pour la centralisation de la gestion et du suivi des projets de l'ensemble des départements ministériels	Prise en charge des développeurs par la DELGI	
Renforcement des capacités de la Direction du Contrôle Financier	Acquisition de matériel et formation	37 420 000 (PAA)	
Informatisation de la gestion des ressources communales	Etude et réalisation d'un logiciel intégré pour la gestion des finances communales	Travaux réalisés par l'ESI avec l'appui technique de l'AIMF sur l'initiative de la Mission française de coopération suite à une demande des commune (Financement FAC et DELGI)	En cours de finalisation

- Pour la mise en place des outils d'aide à la décision et à l'analyse prospective

Activités	Réalisations	Mt alloué	Etat d'exécution
Mise en ligne des données socio-économiques du pays	Acquisition de matériels informatiques pour l'extension du dispositif de collecte de prix dans dix villes moyennes	327 674 416 (PAA)	En cours
Mise en ligne des données sur l'aménagement du territoire, sur l'environnement et les ressources naturelles	Acquisition de matériel, réalisation de logiciels et formation pour UGO-PNGT, IGB, partenaires PNGIM, structures déconcentrées PNGT	820 000 000 (PNGT)	Travaux réalisés

- Pour l'amélioration de la maîtrise de la gestion de la sécurité, des libertés individuelles et collectives, et le renforcement de l'Etat de droit

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
-----------	--------------	---------------------	------------------

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Informatisation de la gestion de l'Etat civil	Etude et réalisation d'un logiciel pour la gestion et le suivi de l'Etat civil. Acquisition de matériel pour la mise en exploitation dans 4 Communes pilotes	Mise en commun des initiatives de la DELGI et de l'AIMF suite à une demande des communes (financement DELGI + AIMF)	Travaux réalisés
Informatisation de la gestion des listes électorales	Etude et réalisation d'un logiciel pour la gestion des listes électorales et acquisition de matériel pour la mise en exploitation	67 000 000 (Financement du CANADA)	Fichier électorale en cours de constitution
Création d'une banque de donnée juridique et judiciaire	Câblage réseau, 1 serveur de grande capacité, 2 micro, 1 portable, 1 onduleur 7,5 KVA	34 866 986 (PIP 97)	Matériel livré
	2 micro-ordinateurs PENTIUM, 4 scanners, 1 graveur de CDROM	8 651 069 (PIP 98)	Matériel en cours de livraison
Informatisation du palais de justice de Ouagadougou	Câblage réseau, 1 serveur de grande capacité, 10 micro, 1 portable, 9 imprimantes, 1 scanner, 1 onduleur 15 KVA	69 762 084 (PIP 97)	Matériel livré.
	Etude et réalisation d'un logiciel pour le traitement et le suivi des dossiers de justice (chaîne civile)	Prise en charge des développeurs par la DELGI	Application en attente de mise en exploitation
Informatisation de la gestion de l'information pour la lutte contre la fraude et le grand banditisme	Etude et réalisation		Note de lancement terminée

- Pour l'amélioration de la visibilité du pays et de la qualité des prestations que les services publics offrent aux usagers

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Sites web sur le Burkina et ses structures administratives	Site du Premier Ministère	Appui DELGI	Site fonctionnel
	Site du Ministère des Finances	3 000 000	Site fonctionnel

Au niveau de la mise en place d'une infrastructure nationale de communication

- Pour la mise en place du backbone national (partie ONATEL)

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Nœud de Ouagadougou	Routeurs, serveurs,...	506 746 690 (ONATEL)	Site fonctionnel
	Passage de 256 à 512 kbs pour la connexion internationale	220 879 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Nœud de Bobo-Dioulasso	1 routeur CISCO 3640, 1 routeur CISCO 2511, 1 firewall, 16 modem USR, 1 PC serveur management, 1 hub 24 ports, 1 SUN Server, 1 onduleur, logiciels, installation	120 030 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Nœud de Koudougou	1 routeur CISCO 3640, 1 hub de 12 ports, 4 modems USR, 2 serveurs PC, 1 onduleur, logiciels, installation	38 720 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Nœud de Ouahigouya	1 routeur CISCO 3640, 1 hub de 12 ports, 4 modems USR, 2 serveurs PC, 1 onduleur, logiciels, installation	37 720 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Nœud de Kaya	1 routeur CISCO 3640, 1 hub de 12 ports, 4 modems USR, 2 serveurs PC, 1 onduleur, logiciels, installation	37 720 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Nœud de Fada N'Gourma	1 routeur CISCO 3640, 1 hub de 12 ports, 8 modems USR, 2 serveurs PC, 1 onduleur, logiciels, installation	39 420 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation

- Pour la mise en place de l'Intranet de l'Administration

Activités	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur - hub, Installation LS Internet 1 serveur WEB, 1 serveur DNS	6 500 000 (DELGI) 9 400 \$US (IIA)	Site fonctionnel Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Connexion de la DELGI au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 serveur PROXY, 1 serveur de communication, 5 modems USR	8 500 000 (DELGI)	Fonctionnel
Connexion du FESPACO au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	2 ponts, 2 antennes, 2 mats		Installé
Connexion de l'Assemblée nationale au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation LS Intranet	10 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Connexion de l'Agence Information Burkina au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation LS Intranet	10 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Mise en place du réseau métropolitain de Ouagadougou	Interconnexion par fibre optique des principaux bâtiments de l'Administration	483 500 000 (PAA)	Attribution des marchés en cours

- Pour la mise en place du réseau Education / recherche

Activités concernées	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
----------------------	--------------	------------------------	------------------

Activités concernées	Réalisations	Mt alloué (en FCFA)	Etat d'exécution
Nœud d'accès de l'Université à l'Internet Ouagadougou	1 routeur CISCO 2500 Installation LS Internet 1 serveur DNS	Don (Coop. Fr.) 1 000 000 (DELGI) 4 000 \$US	Nœud fonctionnel Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Connexion de l'ORSTOM au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, installation LS Intranet	PM	Nœud fonctionnel
Connexion du Centre SYFED et de RESAFAD au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation liaison par fibre optique	PM	Nœud fonctionnel
Connexion de l'EIER au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation liaison par fibre optique	PM	En cours
Connexion du CNRST au nœud d'accès à l'Internet de Ouagadougou	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation liaison par fibre optique	10 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Nœud d'accès à l'Internet de Bobo-Dioulasso	1 routeur, installation LS Internet	15 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Connexion de l'Université Polytechnique de Bobo au nœud d'accès à l'Internet de Bobo-Dioulasso	1 routeur, 1 serveur PROXY, installation LS Intranet	10 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation
Connexion du CNRST au nœud d'accès à l'Internet de Bobo-Dioulasso	1 serveur PROXY	5 000 \$US (IIA)	Dossier d'appel d'offres en cours de préparation

Un pas important a donc ainsi été franchi au niveau notamment de :

- la mise en place de l'embryon de l'Intranet de l'Administration et d'Intranets sécurisés dans les institutions pilotes ;
- l'amélioration de la gestion courante (gestions des dépenses publiques et gestion du personnel de l'Etat) ;
- la mise en place d'outils d'aide à la décision (intégration des données socio-économiques, des données sur l'environnement et les ressources naturelles et des données sur l'aménagement du territoire) ;
- l'aide pour le renforcement de l'Etat de droit (informatisation de la gestion de l'Etat civil, informatisation du Palais de justice de Ouagadougou, numérisation du Journal officiel) ;
- l'amélioration de la visibilité du pays par l'élaboration de sites WEB ;
- l'appui à l'éducation et la recherche (constitution de l'embryon du Réseau National pour l'Education et la Recherche (RENER)) ;
- la mise en place du “ backbone ” national.

2. LE PROJET PILOTE DE TCP

2.1 Les orientations générales

Le point commun des politiques nationales dans les secteurs ciblés par ce projet (formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche,

commerce et artisanat, culture et loisir, genre) est que ces politiques sont fortement orientées vers l'appui aux populations défavorisées dans le but de les entraîner dans un processus de développement durable. L'étude menée sur le terrain a montré que les problèmes majeurs qui entravent la concrétisation de cette noble ambition sont entre autres :

- les difficultés pour assurer l'information et la formation permanente des agents d'encadrement et d'appui au développement qui sont sur le terrain afin de garantir une bonne diffusion des nouvelles technologies et pratiques ;
- les difficultés pour atteindre l'ensemble des populations rurales du fait des faibles moyens humains et financiers et du faible développement des infrastructures routières ;
- les difficultés liées au faible niveau des populations défavorisées et à l'inexistence d'un contexte pouvant favoriser la culture de l'auto-formation ;
- les difficultés liées au manque d'information et de connaissances formulées pour être accessibles aux diverses couches défavorisées de la société ;
- les difficultés pour diffuser le peu d'information ou de connaissances disponibles ;
- les difficultés pour faire partager les leçons issues des expériences de développement et faire connaître le point de vue des populations.

Le but principal de ce projet est de tirer partie des possibilités nouvelles qu'offre la convergence de l'informatique, des télécommunications et du multimédia pour atténuer ces difficultés en donnant notamment aux populations défavorisées le pouvoir d'améliorer leurs conditions de vie.

En outre, ce n'est qu'en réussissant simultanément que les politiques sectorielles peuvent parvenir à un impact significatif durable. En effet, l'amélioration de la productivité ne peut s'obtenir qu'en améliorant notamment la santé, la lutte contre la désertification, les conditions de vie de la femme et les conditions d'acquisitions de nouvelles connaissances par les populations. De ce fait, ce projet vise aussi à créer les conditions pour la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement en favorisant la création de synergies et une approche plus globale de l'encadrement des populations défavorisées.

Les bénéficiaires de ce projet seront en particulier les acteurs d'appui au développement qui sont sur le terrain et les populations défavorisées.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions initiées en conformité avec le cadre de référence pour le développement des NTIC dans le pays. Il concerne le programme relatif au développement de centres d'information communautaires.

Il est conforme à l'objectif du Développement Humain Durable (DHD) exprimé lors des sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies qui est de promouvoir la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au sein d'une société.

Ce projet est également conforme à l'esprit du programme de projets pilotes mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI, Canada) et la FAO dans le cadre de l'Initiative

des Nations Unies pour l'Afrique, élaborée à la suite du Plan d'Actions de Buenos Aires (BAPA) [Programme n°9- Développement Rural Intégré]. Ces partenaires internationaux travaillent conjointement avec des partenaires africains (du Bénin, du Mali, du Mozambique, de l'Ouganda et de la Tanzanie) pour développer et évaluer l'impact de modèles de télécentres communautaires polyvalents sur le développement rural des pays d'Afrique. Les projets concernés visent à stimuler le développement rural au sein d'une communauté et dans un contexte plus large au niveau national, régional et international en facilitant la communication, l'établissement d'entraides, ainsi que l'accès à l'information et aux ressources d'auto-formation.

Les objectifs généraux poursuivis à travers le présent projet sont de créer le cadre institutionnel, de développer les compétences locales et de mettre en place les moyens technologiques nécessaires pour :

- produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ciblés;
- rendre ces contenus accessibles aux diverses couches défavorisées à travers des structures d'accès communautaires ;
- faciliter grâce à la diffusion de ces contenus la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- contribuer ainsi de façon durable au développement économique, social et culturel des communautés bénéficiaires.

L'atteinte de ces objectifs contribuera :

- à améliorer l'efficacité de tout un chacun, les relations sociales, l'accessibilité et la disponibilité des services d'appui au développement notamment en réduisant, voire en supprimant les déplacements ;
- à venir à bout plus rapidement des mentalités et des pratiques considérées comme rétrogrades dans le domaine de la préservation de l'environnement, de la santé et de la promotion de la femme ;
- à diffuser plus efficacement les nouvelles méthodes de production et à augmenter le savoir, le savoir-faire et le pouvoir des populations défavorisées à gérer leur développement ;
- à sensibiliser le plus grand nombre sur leurs droits et sur leurs devoirs afin de favoriser l'enracinement de la démocratie ;
- à favoriser les échanges d'expérience dans tous les domaines de développement ;
- à impulser de façon durable les activités économiques et le développement à la base.

De façon plus concrète, ce projet va conduire à la mise en place de TCP conçus comme des pôles de services accessibles à toute personne sans exclusive, liés aux préoccupations des populations les plus défavorisées.

Ces centres privilégieront l'utilisation de tout moyen moderne et efficace de communication: téléphone, fax, radio numérique, télévision, messagerie électronique, groupes de discussion sur Internet, visioconférence, et web.

Ces centres permettront :

- aux utilisateurs potentiels de se former à l'utilisation des NTIC ;
- aux partenaires techniques de mettre plus l'emphasis sur la production et la diffusion de l'information et des modules d'auto-formation adaptés aux besoins des populations défavorisées que sur la présence sur le terrain ;
- aux agents d'appui au développement qui sont sur le terrain de se perfectionner et d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour assurer efficacement leurs missions ;
- aux citoyens d'avoir accès aux services des spécialistes de la santé grâce à la télémédecine, de s'informer, de s'éduquer, de communiquer et de se distraire ;
- aux alphabétisés de valoriser leur formation par l'accès à l'information et à la connaissance disponibles sur Internet ;
- aux producteurs de s'auto-former, de se perfectionner et de se faire connaître en diffusant des informations sur Internet ;
- aux groupements de producteurs et autres associations de créer des réseaux d'échange d'expérience, d'entraide et de collaboration ;
- aux opérateurs économiques de rechercher des opportunités d'affaires ;
- aux chercheurs d'emploi de se déclarer et de rechercher des opportunités au niveau national et local, de s'auto-préparer aux examens et concours ;
- aux autorités locales de mieux faire connaître leur localité en diffusant des informations sur Internet.

La démarche qui a été suivie pour la formulation du projet a comporté les phases suivantes :

- identification et exploitation de la documentation existante (TCP, politiques sectorielles) ;
- identification (pour chacun des domaines) des acteurs à interviewer au niveau rural et urbain en considérant 3 types de localité (un village, une ville moyenne et une grande ville) sur la base d'un échantillon de sites à étudier et en tenant compte des activités des femmes et des jeunes ;
- conception des outils de collecte d'information en tenant compte du genre ;
- voyage d'étude au Mali et au Sénégal pour s'enrichir des expériences en cours dans ces pays ;
- étude des politiques nationales dans les secteurs ciblés dans le but de dégager les facteurs qui entravent le bon fonctionnement du système en place ainsi que l'efficacité et le rendement des acteurs ;
- proposition d'applications et de services pour atteindre les objectifs identifiés.

2.2. La mise en place du cadre institutionnel

Pour que les TCP puissent se développer durablement sur toute l'étendue du territoire, l'Etat et ses partenaires doivent mener une politique d'incitation par la réalisation de projets pilotes de TCP modèles et la définition d'un cadre pouvant permettre aux opérateurs économiques d'investir dans ce secteur.

Par ailleurs, pour que les TCP soient utiles et participent au développement, l'approche participative est une condition sine qua non. Les services et les applications des TCP doivent

être identifiés, planifiés, réalisés, mis en exploitation, évalués et adaptés constamment avec la participation active des partenaires techniques et des communautés bénéficiaires sur la base de leurs besoins potentiels et intérêts dans les domaines d'étude sus définis.

En d'autres termes, le TCP ne sera un outil pertinent de développement que s'il est bien situé dans le contexte économique, politique et culturel national et local, et répond aux aspirations des usagers en favorisant notamment leur créativité.

Il est de ce fait apparu nécessaire de définir les conditions de création et d'exploitation des TCP et de mettre en place des structures décisionnelles, de travail, et de concertation tant au niveau national qu'au niveau local, qui prennent en compte la diversité des acteurs et des besoins.

2.2.1. Les conditions de création et d'exploitation des TCP

L'approche préconisée pour la mise en place des TCP est une approche souple qui permet à l'Etat et aux opérateurs privés d'intervenir de manière complémentaire.

L'Etat, dans le cadre de la promotion de la mise en place des TCP, définira le cahier des charges pour leur installation, assurera l'installation de télécentres pilotes, incitera le privé à s'y investir et soutiendra de façon constante la production de contenus pertinents et répondant aux préoccupations des communautés les plus défavorisées.

L'installation de télécentres pilotes est nécessaire pour valider et évaluer de façon objective ce nouveau concept de façon à éviter des erreurs coûteuses et à convaincre les parties prenantes quant à sa pertinence pour la promotion du DHD et à sa viabilité économique dans le contexte du Burkina Faso.

Les TCP pilotes seront installés sous la tutelle d'une structure de projet et rétrocédés aux collectivités locales à l'issue des cinq années (5) du projet. Le projet travaillera au transfert de la gestion à des opérateurs privés après les trois premières années, s'assurera de la viabilité des formes de gestion réglementées par le cahier des charges avant ladite rétrocession. Les conditions de transfert de gestion aux opérateurs privés seront définies par le projet en concertation avec le Comité Local de Gestion ayant en son sein une représentation de la Collectivité Locale.

Le cahier de charges pour l'installation et l'exploitation de TCP par des opérateurs privés sera élaboré sur la base de l'expérience acquise au cours de la première année d'exploitation des TCP pilotes. Ce cahier de charges devra, tout en garantissant l'image de marque des TCP et l'adhésion des populations, être suffisamment incitatif pour les opérateurs privés.

2.2.2. Les structures nationales

a) Le Comité National de Pilotage (CNP)

Ce Comité aura un rôle décisionnel. Il aura pour missions de :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la concertation entre les principaux acteurs et veiller au bon déroulement du projet ;
- fixer les objectifs à atteindre et les délais d'exécution ;
- prendre toutes les dispositions afin de doter le projet des ressources nécessaires ;
- proposer en tant que de besoin, toutes mesures correctives ou de réorientation du projet.

Ce Comité se composera comme suit :

- le Délégué général à l'informatique (modérateur) ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- le Secrétaire général du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Santé ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture ;
- le Secrétaire général du Ministère des Ressources Animales ;
- le Secrétaire général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Communication et de la Culture ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'emploi, du Travail et de la sécurité sociale ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- le Directeur général de l'ONATEL ;
- les représentants des partenaires financiers ;
- Le réseau des partenaires techniques des TCP.

b) Le Réseau des Partenaires Techniques (RPT)

Les TCP doivent offrir l'accès à des contenus multimédias et à des produits éducatifs interactifs de sources différentes ainsi qu'à des services de différentes natures. Toutefois, l'interface d'accès à ces contenus et à ces services doit être ergonomique, simple, homogène et adapté au niveau et à la culture des utilisateurs.

Le Réseau des Partenaires Techniques aura pour mission de garantir ces qualités par

- la définition d'un cadre conceptuel de référence pour la conception et le développement des contenus et des services ;
- la conception et le développement de contenus et de services adaptés aux besoins spécifiques des communautés bénéficiaires ;
- la mise à jour régulière de ces contenus.

Les membres de ce réseau seront identifiés par le Comité National de Pilotage en tenant compte de leur implication actuelle dans la production et la diffusion de l'information et de la connaissance à des fins d'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées.

c) Le Comité National des Utilisateurs (CNU)

Ce Comité aura un rôle consultatif. Il sera chargé d'aider le Réseau des Partenaires Techniques à mieux identifier les besoins, à évaluer l'impact des réalisations et à apporter les corrections nécessaires.

Ce Comité sera composé :

- des membres du Réseau des Partenaires Techniques ;
- des responsables des Cellules locales d'animation ;
- des responsables des comités de gestion des TCP ;
- des représentants des utilisateurs des TCP (un utilisateur par TCP).

d) La Coordination Nationale du projet (CN)

La Coordination Nationale du projet sera une structure permanente chargée

- de gérer financièrement et techniquement au quotidien le projet conformément aux orientations arrêtées par le Comité National de Pilotage ;
- d'encadrer et d'appuyer techniquement le Réseau des Partenaires Techniques et les Cellules Locales d'Animation ;
- de contrôler la gestion des Cellules Locales d'Animation.

Elle sera composée

- d'un Coordonnateur National ;
- d'un service administratif et financier ;
- et d'un service technique d'appui qui devra être un véritable centre d'excellence en développement de contenus multimédias et de produits éducatifs interactifs, et en mise en place d'Intranets éducatifs.

2.2.3. Les structures locales

a) Le Comité Local de Gestion du TCP (CLG)

La bonne gestion de chaque TCP sera garantie par un Comité Local de Gestion qui veillera sur :

- la définition des priorités ;
- la bonne définition du programme d'activités annuel et l'adéquation de ce programme par rapport aux besoins ;
- la bonne exécution du programme d'activités.

Ce comité sera composé :

- de l'autorité administrative locale (Haut commissaire, Préfet ou Maire) ;
- des représentants des partenaires techniques dans la localité ;
- de deux représentants des autorités coutumières ;
- de deux représentants des anciens ;
- de deux représentants des femmes ;
- de deux représentants des jeunes ;

- du responsable de la Cellule Locale d'Animation.

a) La Cellule Locale d'Animation du TCP (CLA)

Le programme d'activités de chaque TCP sera exécuté par une Cellule Locale d'Animation. Cette Cellule assurera en particulier :

- la gestion technique et financière du TCP ;
- la formation et l'encadrement des utilisateurs ;
- la production d'émissions éducatives et de sensibilisation en radio numérique ;
- le développement de contenus sur Internet pour les communautés locales ;
- l'appui au développement de télécentres privés à même d'offrir des accès de proximité ;
- et la promotion du TCP.

Elle sera composée:

- d'un responsable ;
- d'un agent comptable ;
- d'un communicateur ;
- d'un service technique d'appui.

2.3. La mise en place des moyens technologiques

Au regard des trois grandes tendances actuelles dans le traitement et la diffusion de l'information que sont la globalisation, l'informatisation des processus et des méthodes et la numérisation des supports et des échanges, les technologies de type Internet / Intranet constituent la plate-forme idéale pour répondre aux besoins des objectifs poursuivis.

Elles peuvent permettre de faire bénéficier aux populations défavorisées notamment les dernières avancées en matière de pédagogie et de technologie éducative, tout en se basant sur des ressources qui pour être à la fois puissantes et souples n'en demeurent pas moins relativement légères et peu coûteuses.

Ces technologies constituent un bon exemple du paradoxe qui caractérise les nouvelles technologies qui sont de moins en moins chères tout en étant de plus en plus puissantes. Elles sont de ce fait facilement accessibles aux pays en développement qui peuvent en acquérir la maîtrise en développant les compétences locales nécessaires à leur mise en œuvre.

Elles peuvent permettre à ces pays de réaliser une véritable mutation de leur environnement de communication et d'accès à l'information, à la connaissance et au savoir-faire sans avoir à passer à travers les étapes d'évolution que les autres pays ont connues. Ce saut peut être l'occasion de rattraper leur retard technologique afin de bénéficier des retombées économiques, culturelles, éducatives et sociales.

La notion de réseau implique la possibilité de joindre une population dispersée, indépendamment du lieu, ou du moment choisi pour communiquer avec ses membres. Ce type de moyen peut notamment permettre de joindre tous les maillons de la chaîne d'appui au développement des communautés défavorisées : les partenaires techniques chargés d'élaborer

des plans de développement, d'identifier et de vulgariser des pratiques et des technologies adaptées, et les communautés défavorisées avec qui la communication peut s'effectuer sur une base renouvelée.

Un intranet peut être défini comme le réseau interne d'une collectivité de taille et d'étendue géographique variable, utilisant les protocoles de communication de l'Internet, (comme TCP/IP), et bénéficiant des mêmes fonctionnalités et des mêmes interfaces que ceux que l'on trouve sur l'Internet. Bénéficier des interfaces de l'Internet permet de constituer un environnement de communication, d'information, d'apprentissage et de télétravail qui soit facile à utiliser. Sans nécessiter d'apprentissage informatique long et complexe les partenaires techniques et les communautés défavorisées peuvent entrer directement dans le vif du sujet.

Les populations des zones rurales ou éloignées peuvent bénéficier de l'expertise et de l'encadrement des meilleurs partenaires techniques, sans que ceux-ci ne soient obligés de subir de fréquents déplacements. La mise en place de structures d'accès communautaires, comme les TCP peut combiner la socialisation des populations et l'accès aux ressources de communication et d'apprentissage au rythme qui leur convient et surtout à un coût compatible à leurs possibilités financières.

Au niveau des structures membres du réseau des partenaires techniques, ce projet devra conduire à terme à l'installation des moyens technologiques (réseaux locaux connectés au "backbone" national, plate-forme de développement de produits éducatifs multimédia, dispositifs pour la visioconférence ou pour la télé médecine, etc.), nécessaires pour produire et diffuser l'information et la connaissance adaptées aux besoins spécifiques des couches défavorisées et pour travailler à distance avec le personnel d'encadrement qui se trouve sur le terrain et dans certains cas directement avec les populations.

Au niveau de la Coordination Nationale il devra conduire à la mise en place des outils d'expérimentation et de développement nécessaire à la création d'un centre d'excellence capable d'appuyer efficacement et durablement les membres du réseau de partenaires techniques pour le développement d'un environnement de communication et d'apprentissage interactif multimédia multilingue fédérateur.

Enfin, au niveau des zones rurales et sémi-urbaines, ce projet devra aboutir à la mise en place progressive de télécentres communautaires polyvalents offrant une infrastructure adéquate pour

- la vulgarisation des outils classiques et modernes de communication et d'accès à l'information et à la connaissance (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au "backbone" national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CDROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage qu'il est prévu de mettre en place dans le cadre du projet) notamment à travers de courtes sessions d'initiation et une offre de points d'accès accessibles au grand public ;
- la production et la diffusion d'émissions éducatives et de sensibilisation en radio numérique ;
- la production de contenus sur CDROM et sur Internet pour le compte des communautés

locales.

Ce développement des télécentres communautaires polyvalents sera appuyé dans le cadre du projet par un soutien à la mise en place de télécentres privés offrant des accès de proximité.

2.4. Le développement des contenus

L'étude de l'existant au niveau des domaines ciblés (éducation de base formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, emploi et entrepreneuriat, genre) a révélé l'existence d'une quantité importante de contenus produits ou à produire (dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles) pour les structures d'encadrement sur le terrain et pour les populations. Cette étude a aussi révélé l'inadéquation de ces contenus par rapport aux besoins des populations analphabètes et d'énormes difficultés de diffusion et de mise à jour. Ces contenus vont des documents techniques, des prospectus d'information, de sensibilisation et de vulgarisation à des supports d'auto-formation.

Il y a donc là un véritable enjeu pour les partenaires techniques. Celui de développer des services et de produire des contenus riches et adaptés aux besoins et aux conditions des populations qui vivent encore pour l'essentiel sous le lourd fardeau de l'analphabétisme et qui constituent l'immense majorité.

Pour faciliter la circulation et la mise à jour, ces contenus doivent être convertis sous un format accessible à travers l'infrastructure à mettre en place, c'est à dire en format numérique.

Pour que ces contenus soient en plus accessibles aux populations ciblées, ils doivent à la fois tirer partie des techniques multimédias et de réalité virtuelle, être disponibles dans les langues nationales les plus utilisées et reposer sur une interface simple, homogène et ergonomique, indépendante des domaines d'intérêt retenus.

L'objectif premier de ce projet est de relever ce défi en identifiant et en mettant en ligne des contenus adaptés pouvant contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie des populations les plus défavorisées. La liste suivante de contenus classés par champ d'application est un exemple de ce qui peut être fait dans ce domaine :

Contenus pouvant être développés dans le secteur de l'éducation non formelle

- L'offre nationale en alphabétisation (les centres d'alphabétisation, programme annuel)
- Contenus éducatifs grand public dans les principales langues nationales
- Contenus pédagogiques de formation à distance / autoformation pour les formateurs
- Forums de discussion

Contenus pouvant être développés dans le secteur de l'éducation formelle

- Outils didactiques pour les formateurs (enseignants, ENEP)
- Modules de formation pour les Directeurs d'école

- Forums de discussion
- Contenus d'auto-formation dans les disciplines scientifiques de la 6^{ème} à la terminale
- Système d'information sur l'éducation (statistiques, ...)

Contenus pouvant être développés dans le secteur de la santé

- Informations sanitaires et de sensibilisation destinées au grand public (hygiène de base, MST-SIDA, ...)
- Informations sanitaires professionnelles et d'autoformation (statistiques, maladies, médicaments génériques, ...)
- Télémédecine

Contenus pouvant être développés dans le secteur de l'environnement et de l'hydraulique

- Informations sur l'environnement (enjeux, politiques, ...) à l'intention des communautés de base
- Répertoire des associations et organisations communautaires

Contenus pouvant être développés dans le secteur de la production

- Textes (notamment de la RAF) régissant les activités des producteurs dans les principales langues nationales
- Formation et sensibilisation sur les nouvelles techniques de production issues de la recherche-action (culture, défens et restauration des sols, sites anti-érosifs, élevage, pêche, ...) à destination des producteurs néo - alphabétisés particulièrement
- Réseau d'échange des Chambres d'agriculture
- Bourses agricoles (céréales, animaux, autres produits)

Contenus pouvant être développés dans le secteur du commerce et de l'artisanat

- Opportunités d'affaires sur le plan national et international

Contenus pouvant être développés dans le secteur de l'emploi et de l'entrepreneuriat

- Bourse de l'emploi
- Contenus d'auto-formation pour la préparation aux examens et concours

Contenus pouvant être développés dans le secteur genre

- répertoire des associations et organisations féminines
- femmes et développement
- outils éducatifs sur les droits de la femme et de l'enfant

Contenus pouvant être développés dans le secteur des services rendus au public par l'administration

- procédures administratives
- calendrier des examens et concours professionnels
- nouveaux statuts de la Fonction Publique.

La définition et le développement de ces contenus vont nécessiter la mise en oeuvre de petits projets de réalisation animés par des équipes pluridisciplinaires de manière à offrir des informations répondant aux besoins réels de développement du monde rural.

Des techniciens des secteurs suivants peuvent être mis à contribution pour une équipe pluridisciplinaire type : secteur concerné, formation / éducation, communication, sociologue et informaticien spécialiste en développement de contenus multimédias.

2.5. Le développement des compétences locales

Pour réussir, un tel projet doit disposer d'un personnel technique qualifié en quantité suffisante et accorder une place importante à la stimulation de la créativité et à la durabilité en garantissant notamment la rentabilité économique et sociale des services qui seront offerts aux populations. Dans le contexte actuel du Burkina, de tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers le renforcement des filières de formation qui produisent les cadres souhaités et une formation très solide des intervenants sur toute la chaîne: promoteurs / planificateurs, partenaires techniques, gestionnaires des télécentres.

De ce fait, il est important d'appuyer dans le cadre de ce projet, l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI), le département Arts et Communication et le département des Langues de la Faculté des Langues des Arts et des Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de Ouagadougou dans l'optique de les aider à adapter les formations dispensées et leurs activités de recherche aux besoins spécifiques du projet.

Un plan de sensibilisation et de formation doit en outre être élaboré pour :

- aider le Comité National de Pilotage à s'approprier le projet, à l'intégrer dans les programmes de développement en cours et à favoriser le développement des synergies ;
- aider les gestionnaires / planificateurs de la Coordination Nationale du Projet à gérer le projet dans la durabilité et à développer un centre d'excellence en production de contenus multimédias éducatifs pour appuyer les partenaires techniques ;
- aider les partenaires techniques à développer des compétences en production de contenus d'information, de sensibilisation et d'auto-formation.
- aider le personnel des télécentres à gérer ces infrastructures dans la durabilité et à offrir des services adaptés de qualité.

Enfin des dispositions doivent être prises pour stabiliser le personnel technique et l'encourager à travailler en milieu rural.

2.6. Le suivi et l'évaluation

Les **indicateurs de résultats** tels que définis (**Annexe I : Le cadre logique**) sont à suivre et à améliorer dans le temps. Ils sont à prendre en compte dans le suivi - évaluation des activités

du projet TCP.

Les **indicateurs de performance** des TCP doivent être identifiés et servir de base pour l'évaluation de la qualité du fonctionnement et des services rendus par le TCP à la communauté.

Ces indicateurs seront en rapport avec la gestion des ressources humaines (Formation du personnel, gestion du personnel), la gestion financière (Budget, comptabilité, amortissement, immobilisation), la gestion commerciale (sensibilisation / information des utilisateurs potentiels, assistance et gestion de la clientèle, choix et marketing des produits), la gestion technique et matérielle (produits et technologies), gestion administrative (relations extérieures, secrétariat), la coordination d'ensemble du TCP et le suivi - évaluation lui-même (planification, exécution et suivi - rapportage).

La réussite du projet passe nécessairement par un suivi - évaluation conséquent. Aussi un système de suivi évaluation prenant en compte les résultats attendus du projet, les résultats de gestion du TCP et le fonctionnement des organes doit être mis en place.

Les rapports d'activités seront d'une périodicité mensuelle pour les TCP (CLA) et trimestrielle pour la coordination du projet. Les structures restantes auront à charge de fournir des rapports annuels.

Outre les recommandations et les conseils des organes du projet TCP à savoir le Comité National de Pilotage, le Réseau des Partenaires Techniques et le Comité National des Utilisateurs, le projet pilote bénéficiera des appuis spécifiques suivants :

- La maintenance de second niveau des équipements ;
- Le développement de contenus très élaborés ou spécifiques ;
- La formation et / ou recyclage du personnel (formation des formateurs) au sein des TCP ;
- Le système de suivi évaluation du projet.

2.7. Les phases d'exécution du projet

DOMAINES D'ACTIVITE	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place du cadre institutionnel	Mise en place du Comité National de Pilotage, de la Coordination National du projet, du Réseau des Partenaires Techniques et identification d'un pôle de développement pouvant abriter le premier TCP.	– Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation du premier TCP pilote. – Mise en place du Comité National des Utilisateurs des TCP. – Elaboration du cahier de charges pour l'installation des TCP par les acteurs privés.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 4 TCP pilotes.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 20 TCP pilotes.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 25 TCP pilotes.
Infrastructure immobilière	Construction ou affectation d'un local pour la Coordination National du Projet.	Construction d'un local pour le premier TCP pilote.	Construction de 4 locaux pour 4 TCP pilotes.	Construction de 20 locaux pour 20 TCP pilotes.	Construction de 25 locaux pour 25 TCP pilotes.

Infrastructure technologique	Dotation de la Coordination National du Projet et des partenaires techniques en moyens technologiques (réseaux locaux connectés au “backbone” national, plateforme de développement de produits éducatifs multimédia, dispositifs pour la visioconférence ou pour la télé médecine, etc.).	Dotation du premier TCP en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au “backbone” national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 4 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au “backbone” national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 20 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au “backbone” national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 25 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au “backbone” national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)
Développement des compétences locales	Sensibilisation et formation des membres du Comité National de Pilotage, de la Coordination National du projet et du Réseau des Partenaires Techniques.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation du premier TCP pilote.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 4 TCP pilotes à mettre en place.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 20 TCP pilotes à mettre en place.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 25 TCP pilotes à mettre en place.
Développement de contenus et services	Développement de contenus pour les populations	Développement de contenus pour le personnel d'encadrement	Développement de contenus dans les TCP	Poursuite des développements de contenus	Poursuite des développements de contenus
Aide aux structures de formation universitaires	Définition des types de compétences à développer dans les formations universitaires, des programmes de formation à mettre en place et des moyens requis	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation
Appui au développement de télécentres privés		Appui à la création de télécentres privés associés au 1 ^{er} TCP pilote	Appui à la création de télécentres privés associés à 4 TCP pilotes	Appui à la création de télécentres privés associés à 20 TCP pilotes	Appui à la création de télécentres privés associés à 25 TCP pilotes

Budget de fonctionnement	– Coordination National du projet	– Coordination National du projet – 1 TCP	– Coordination National du projet – 5 TCP	– Coordination National du projet – 25 TCP	– Coordination National du projet – 50 TCP
Conception globale, suivi et évaluation du projet	Définition précise des moyens technologiques à mettre en place, des infrastructures immobilières requises, des procédures de gestion et de travail, des stratégies commerciales, des projets de développement de contenus, d'un cadre conceptuel de référence pour la réalisation de ces projets	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation

2.8. Le plan de financement

DOMAINES D'ACTIVITE	TOTAUX	An1	An2	An3	An4	An5
Infrastructure immobilière	1530	30	30	120	600	750
Infrastructure technologique	2800	300	50	200	1000	1250
Développement des compétences locales	375	100	25	50	100	100
Développement de contenus et des services	300	60	60	60	60	60
Aide aux structures de formation universitaires	375	15	90	90	90	90
Appui au développement de télécentres privés	120	0	30	30	30	30
Budget de fonctionnement (NB : chaque TCP devra couvrir à l'aide des recettes prévues ses charges après la 1 ^{ère} année de fonctionnement)	2930	100	130	250	850	1600
Définition des procédures et des budgets d'exploitation, suivi et évaluation du projet	250	50	50	50	50	50
TOTAL	8680	655	465	850	2780	3930

2.9. Stratégie de mobilisation des moyens financiers

Ce projet vient en appui à la mise en œuvre des politiques sectorielles nationales dont l'objectif principal est d'entraîner le monde rural dans un processus de développement durable.

De ce fait, une concertation doit être initiée afin d'une part d'insérer sa mise en œuvre dans les programmes en cours et d'autre part, d'assurer progressivement le transfert de sa tutelle vers les collectivités locales qui devront à terme faire des TCP des instruments privilégiés de création de pôles de développement.

Ceci devrait en particulier permettre de prendre en compte l'existant (notamment pour ce qui concerne les équipements informatiques) et de ramener les financements nouveaux à rechercher à des proportions raisonnables.

Une étude économique rapide a aussi permis de montrer que les TCP sont des structures viables qui peuvent générer des recettes afin d'autofinancer à très court terme leur fonctionnement et à moyen et long terme leur développement.

La rentabilité économique d'un projet est généralement établie en comparant les dépenses et les recettes attendues. Les dépenses appréhendées par l'étude concernent principalement les charges de fonctionnement d'un TCP moyen et les recettes les principales prestations à mettre en place dans les TCP. L'expérience au niveau du Burkina a montré que les activités des projets relatifs aux NTIC n'atteignent un rythme significatif qu'après la 1^{ère} année de fonctionnement et prennent après un rythme de croissance remarquable. Aussi, il est apparu intéressant dans l'étude effectuée de se situer au début de la 2^{ème} année de fonctionnement.

2.9.1. L'estimation des charges de fonctionnement d'un TCP moyen

Les charges de fonctionnement d'un TCP à partir de la 2^{ème} année concerneront principalement l'entretien de l'immobilier, l'énergie et l'eau, les télécommunications, la bureautique, l'entretien des équipements techniques et le personnel. Elles sont évaluées de la façon suivante à 26 416 000 FCFA par an pour un TCP réalisant un niveau moyen d'activités:

Rubriques	Base	Montant annuel
Entretien immeuble	Forfait	200 000 FCFA
Frais d'électricité	60 000 FCFA/mois	720 000 FCFA
Frais d'Eau	15 000 FCFA/mois	180 000 FCFA
Redevance Ligne Spécialisé à 64 Kbits	1 003 000 FCFA/mois	12 036 000 FCFA
Frais de téléphone pour Administration	20 000 FCFA/mois	240 000 FCFA
Fournitures et Consommables Bureautiques	Forfait	1 000 000 FCFA
Frais de maintenance équipements informatiques et audiovisuel	Forfait	1 000 000 FCFA
Frais du personnel		10 080 000 FCFA
• <i>Chef de projet / relations publiques</i>	250 000 FCFA/mois	3 000 000 FCFA

• <i>Communicateur</i>	150 000 FCFA/mois	1 800 000 FCFA
• <i>Spécialiste des NTIC (1 personne)</i>	200 000 FCFA/mois	2 400 000 FCFA
• <i>Secrétaire</i>	50 000 FCFA/mois	600 000 FCFA
• <i>Coursier</i>	40 000 FCFA/mois	480 000 FCFA
• <i>Comptable / Secrétaire</i>	100 000 FCFA/mois	1 200 000 FCFA
• <i>Gardien</i>	30 000 FCFA/mois	360 000 FCFA
• <i>Infirmier</i>	70 000 FCFA/mois	840 000 FCFA
Carburant et entretien moyens de locomotion à 2 roues	50 000 FCFA/mois	600 000 FCFA
Missions vers la capitale	6 missions de 60 000FCFA	360 000FCFA
TOTAL		26 416 000 FCFA

2.9.2 L'estimation des recettes

Les éléments pris en compte dans l'estimation des recettes concernent principalement les prestations ci-après :

- la télé-médecine ;
- la location d'une salle de visio-conférence à des fins de formation à distance ;
- les activités de la cyberposte ;
- les activités du cybercafé pour les usages individuels ;
- les activités de la section des entrepreneurs ;
- et l'initiation des utilisateurs aux NTIC.

Cette estimation se veut pessimiste, le but étant de montrer que dans le pire des cas, les recettes pourront couvrir les charges de fonctionnement dès la 2^{ème} année.

a) La télé-médecine

Les services de télé-médecine qui seront offerts concernent principalement :

- les consultations à distance de médecins spécialistes avec l'appui d'un personnel médical local qui pourra à la demande de ces spécialistes effectuer des actes simples sur les patients ;
- la télé-surveillance de patients (femmes en grossesse, diabétiques, malades cardiaques, insuffisances respiratoires, personnes atteintes d'hypertension etc.) par des médecins spécialistes.

Pour permettre ces services, les TCP seront équipés d'une station spécialisée pour le télé-diagnostic (équipement pour la visioconférence et la consultation à distance de dossiers médicaux, d'images radiographiques, échographiques et microscopiques). Ces équipements seront complétés progressivement par d'autres équipements de laboratoire pour permettre la prise en charge locale des examens médicaux les plus essentiels.

Les prestations qui seront ainsi proposées aux populations qui vivent autour des TCP, en

complément aux prestations offertes à travers les formations médicales actuelles, permettront :

- de faciliter l'accès aux médecins spécialistes tout en réduisant non seulement les fréquents déplacements des patients vers la capitale et les pays voisins, mais aussi les coûts que ces déplacements nécessitent (transport, hébergement, temps perdu, fatigue physique) ;
- de réduire ainsi les conséquences négatives de la mauvaise couverture sanitaire du pays.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes qui seront réalisées grâce à ce type de prestations sont de 10 consultations en moyenne par jour, 6 jours par semaine durant l'année (52 semaines), soit au total 3120 consultations à raison 1 000 FCFA la consultation (non compris les frais du spécialiste laissés à sa discrétion).

b) La location de salle de visio-conférence pour la formation à distance

Ce type de prestation permettra d'assurer :

- la formation à distance des formateurs des centres d'alphabétisation installés à travers le territoire national (environ 5000 centres soit 100 centres autour d'un Télé centre) ;
- la formation continue des professionnels qui vivent dans les régions où sont implantés les TCP : agents communaux, agents de la santé, maîtres d'école (plus de 10 000 maîtres d'école répartis sur tout le territoire national), agents pour la formation des jeunes agriculteurs, agents de l'environnement, etc. ;
- la formation à distance des groupements villageois et autres organisations de producteurs notamment par les ONG du monde rural.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes qui seront réalisées grâce à la location de la salle de visio-conférence est de 1 séminaire de formation de 5 jours par mois, soit 60 jours de location par an à raison de 125 000 FCFA par jour de location.

c) Les activités de la cyberposte

Le courrier électronique a sans aucun doute améliorer la communication entre les entreprises et les individus, parfois au détriment des moyens classiques de communication comme le courrier postal. Il s'agit ici de proposer un service nouveau qui permettra de tirer le meilleur parti du courrier électronique et du service postal afin d'apporter une réponse aux besoins spécifiques des communautés rurales.

Pour cela, il sera mis en place dans chaque TCP une cyberposte avec une adresse électronique et un mécanisme de cryptage qui pourront être utilisés pour l'envoi rapide et sécurisé de courrier aux entreprises et aux personnes vivants dans les zones d'implantation de ces TCP.

Pour ce qui concerne les messages courts (lettres par exemples), pour le cryptage, l'expéditeur devra utiliser la clé publique de la cyberposte destinataire. A la réception, un mécanisme d'impression permettra d'imprimer le message sous pli fermé sans que l'opérateur ne puisse lire son contenu. Le message imprimé sera remis de façon diligente au destinataire par les soins de la cyberposte et un accusé de remise sera transmis à l'expéditeur.

Pour ce qui concerne les messages volumineux (rapports par exemples), pour le cryptage, l'expéditeur devra utiliser une clé publique du destinataire. Dans ce cas, le destinataire sera informé de façon diligente par la cyberposte et devra se rendre à la cyberposte pour décrypter et imprimer lui-même son message.

Le but de ce service est de permettre à quiconque à travers le monde de pouvoir communiquer rapidement avec des personnes isolées par le fait qu'elles n'ont pas directement accès à des moyens modernes de communication (téléphone, fax, etc.).

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes qui seront réalisées grâce à ce type de prestations sont de 5 pages de messages reçus en moyenne par jour, soit 1 825 pages de messages par an à raison d'un coût moyen de 1500 FCFA la page de message.

Le règlement du coût d'expédition d'un message sera effectué lors de l'expédition de ce message par l'expéditeur en utilisant les services de règlement propres au commerce électronique.

d) Les activités du cybercafé pour les usages individuels

Il s'agit ici de mettre à la disposition des citoyens des postes d'accès pour leur permettre :

- de s'autoformer au moyen des contenus éducatifs qui seront développés ;
- d'accéder aux sites WEB sur Internet ;
- ou de louer une boîte aux lettres électronique.

Ce service est destiné aux salariés, aux producteurs ruraux et aux jeunes (élèves ou chercheurs d'emploi).

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes qui seront réalisées grâce à ce type de prestations sont de :

- 100 abonnés salariés pour l'accès au WEB et à la messagerie électronique à raison 5000 FCFA par an et par abonné ;
- 150 abonnés producteurs ruraux pour l'autoformation et l'accès au WEB à raison de 2 500 FCFA par an et par abonné ;
- 300 abonnés jeunes pour l'autoformation et l'accès au WEB à raison de 1 000 FCFA par an et par abonné ;
- 1 utilisateur occasionnel en moyenne tous les 2 jours soit 182 jours pour les utilisations occasionnelles à raison de 500 FCFA le jour.

e) Les activités de la section des entrepreneurs

Ce service sera mis en place dans chaque TCP en collaboration avec le Trade Point (Pôle de Commerce) du Burkina dont la gestion a été confiée à l'Office National pour le Commerce Extérieur (ONAC). Le but visé est d'offrir aux producteurs un service d'assistance pour le placement de leurs offres commerciales ou pour la recherche d'opportunités d'affaires. La rémunération de ce service sera une commission calculée comme un pourcentage du montant de l'affaire traitée.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes de ce type de prestation sont de 100 affaires traitées dans l'année pour un taux moyen de commission de 5 000 FCFA par affaire.

f) L'initiations des utilisateurs aux NTIC

Il s'agit ici d'offrir la possibilité aux utilisateurs de chaque TCP de pouvoir se former à l'utilisation des NTIC au coût le bas.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes de ce type de prestation sont de 5 personnes formées en moyenne par semaine soit 260 personnes par année à raison de 25 000 FCFA par personne.

g) Estimation globale des recettes par an

Prestations	Hypothèses		
	nombre total d'unités	coût unitaire (en F CFA)	recette totale
Télé médecine (frais NTIC / consultations)	3120 (10 consult. X 6 jours X 52 sem)	1 000	3 120 000
Location salle visioconférence pour des formations à distance	60 (5 jours X 12 mois)	125 000	7 500 000
Cyberposte	1 825 (5 pages X 365 jours)	1 500	2 737 500
Cyber café (salariés)	100	5 000	500 000
Cyber café (producteurs)	150	2 500	375 000
cyber café (jeunes)	300	1 000	300 000
cyber café (occasionnels)	182 (1 occas. tous les 2 jours)	500	91 000
Service bureau des entrepreneurs (clients)	100 affaires	5 000	500 000
Formation (auditeurs)	260 (5 pers. X 52 sem.)	25 000	6 500 000
Autres recettes (dépôt pharmaceutique, ...)			5 000 000
TOTAL			26 623 500

N.B. : On peut noter à titre indicatif que la Commune de Ouagadougou a mis en place en 1998 avec l'appui de l'AIMF un centre multimédia. Ce cybercentre est raccordé au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 Kbits/s et compte une dizaine d'ordinateurs multimédias. Il est

ouvert au grand public au tarif de 500 FCFA par an pour les élèves du premier cycle, 1000 FCFA par an pour les élèves du second cycle, 2 500 FCFA par an pour les étudiants et 5 000 FCFA par an pour les travailleurs. En octobre 1999, le nombre total d'utilisateurs s'élevait à 530 avec un taux moyen de fréquentation de 84 utilisateurs par jour.

Sur les 2 930 millions de FCFA estimés pour le fonctionnement de 50 télécentres sur les 5 premières années du projet, 1 080 millions de FCFA au moins proviendront ainsi des recettes de fonctionnement de ces télécentres.

L'investissement moyen requis pour un télécentre (non compris les charges communes pour la mise en place du cadre institutionnel, le développement des compétences, le développement des contenus, la conception globale, le suivi et l'évaluation du projet) serait alors de 110 millions de FCFA. Il se décompose comme suit :

- Infrastructure immobilière : 30 millions de FCFA
- Infrastructure technologique : 50 millions de FCFA
- 1^{ère} année de fonctionnement : 30 millions de FCFA.

III. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

3.1 Partenaires Techniques

Groupe de partenaires techniques nationaux potentiels :

a) Administration

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
 - Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
 - Secrétariat Permanent du Conseil National de la Population
 - Direction Générale de l'Economie et du Plan
- Ministère de l'Agriculture
 - Direction de la Vulgarisation Agricole
 - Direction de la Production Végétale
 - Direction de la Promotion Coopérative et Mutualiste
 - Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation rurale
 - Direction Régionale de l'Agriculture
 - Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)
 - Institut National d'Alphabétisation (INA)
 - Institut Pédagogique du Burkina (IPB)
 - Direction de la Formation des Personnels (DFP)
 - Bureau des Projets d'Education
- Ministère de l'Enseignement Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS)
 - Département Arts et Culture de l'Université de Ouagadougou

- Département de Linguistique de l'Université de Ouagadougou
- Ecole Normale Supérieure de KOUFOUGOU (ENSK)
- Ecole Supérieure d'Informatique de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso
- Direction des Inspections et de la Formation des Personnels de l'Education
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) / Institut National des Sciences des Sociétés (INSS)
- Réseau National de l'Education et de la Recherche (RENER)
- Réseau Africain de Formation à Distance (RESAFAD)
- Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
 - Direction de la Promotion de la Famille
 - Direction de l'Enfance
 - Direction de l'Insertion Sociale
 - Comité National de Secours d'Urgence (CONASUR)
- Ministère chargé de la Promotion de la Femme
 - Centre d'Information , de Formation et de Recherche Action (CIFRA)
 - Projet Karité
- Ministère de la Santé
 - Direction de la Médecine Préventive
 - Direction de la Santé de la Famille (DSF)
 - Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte Contre le Sida
 - Direction de la Médecine hospitalière
 - Centre National de l'Education pour la Santé
- Ministère des Ressources Animales
 - Programme d'Appui à l'Elevage
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau
 - Direction de la Préservation de l'Environnement
 - Direction de la Prévention des Pollutions et de l'Assainissement
 - Direction des Pêches
 - Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM)
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
 - Direction de la Promotion de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
 - Office National du Commerce Extérieur (ONAC)
 - Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA)
 - SIAO
 - CODEPA
- Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale
 - Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
 - Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE)
 - Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE)
- Ministère de la Communication et de la Culture
 - Office National des Télécommunications (ONATEL)
 - Société Nationale des Postes (SONAPOST)
 - Direction de la Radio Rurale
 - Télévision Nationale du BURKINA (TNB)

- Agence d’Information du Burkina (AIB)
- Ministère de la Culture et des Arts
 - Direction du Patrimoine Culturel
- Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel (MFPDI)
- Ministère de l’Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS)
 - Direction Générale des Collectivités Locales
 - Mairie de Ouagadougou
 - Association des Maires du Burkina Faso (AMBF)
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)
- Ministère des Transports et du Tourisme (MTT)
- Ministère des Affaires Etrangères
 - Commission National de la Francophonie
- Premier Ministère
 - Commission Nationale de Décentralisation (CND)
 - Centre National de Traitement de l’Information (CENATRIN)
 - Délégation Générale à l’Informatique (DELGI)
- Présidence du Faso
 - Projet Engagements Nationaux

b) Associations et ONG

- Programme d’Appui à la Décentralisation de la SNV
- RECIF-ONG
- Fédération Internationale de l’Agro-Business (FIAB)
- Boutique des Droits de l’Homme
- Société Internationale de Linguistique (SIL)
- Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP)
- Association Internationale six « S »
- Association pour la promotion de l’élevage au Sahel et en savane
- Association pour le développement - DELWENDE
- Association TIN-TUA
- Association Vive le Paysan
- Association des Producteurs et Exportateurs des Fruits et Légumes du Burkina
- Association Elan Développement
- Association des Editeurs et Publications de Journaux en Langue Nationale (AEPJLN)
- Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)
- Bureau des Artisans
- Centre d’Etudes Economiques et Sociales d’Afrique de l’Ouest (CESAO)
- Fédération des Unions et Groupements NAAM
- Fondation Naturama
- Plan International Burkina
- Promo Femme Développement et Sports
- Save the Children Canada
- SOS Sahel Burkina
- Oeuvre Suisse d’Entraide Ouvrière
- Cadre de Concertation des ONG en Education de base c/o Save the Children USA /

Burkina Faso

- Association ELAN Développement
- Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO)
- Fonds Chrétien pour l'Enfance – CANADA
- Centre d'Information pour le Développement (CID)
- Réseau d'Information et de Formation sur le Développement (RIFOD)

Groupe de partenaires techniques internationaux potentiels :

- Institut Africain de Développement Economique et Social (INADES)
- CESAO
- Union des Radios et Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA / CIERRO)
- IPD/AOS
- Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)
- PNUD
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Conseil Général de la Vienne
- Institut International pour les Communications et le Développement (IICD)
- Union Internationale des Télécommunications (UIT)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour la Santé (OMS)
- Institut International pour les Communications et le Développement (IICD)
- Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- A6-MédiaGuide
- SOFEG

3.2 Partenaires Financiers

- Gouvernement du Burkina Faso
- Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)
- Office National des Télécommunications (ONATEL)
- Conseil Général de la Vienne
- Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)
- Institut International pour les Communications et le Développement (IICD)
- Agence de la Francophonie
- Banque Mondial
- PNUD
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Union Internationale des Télécommunications (UIT)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour la Santé (OMS)
- Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
- Ambassade d'Autriche
- Ambassade de la Belgique

- Ambassade du Canada
- Ambassade de la République de Chine
- Ambassade Royale du Danemark
- Consulat d'Espagne
- Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
- Ambassade de France
- Ambassade de l'Inde
- Coopération Italienne
- Ambassade du Royaume des Pays Bas
- Consulat de Suède
- Coopération Suisse
- Agence Française de Développement
- Union Européenne